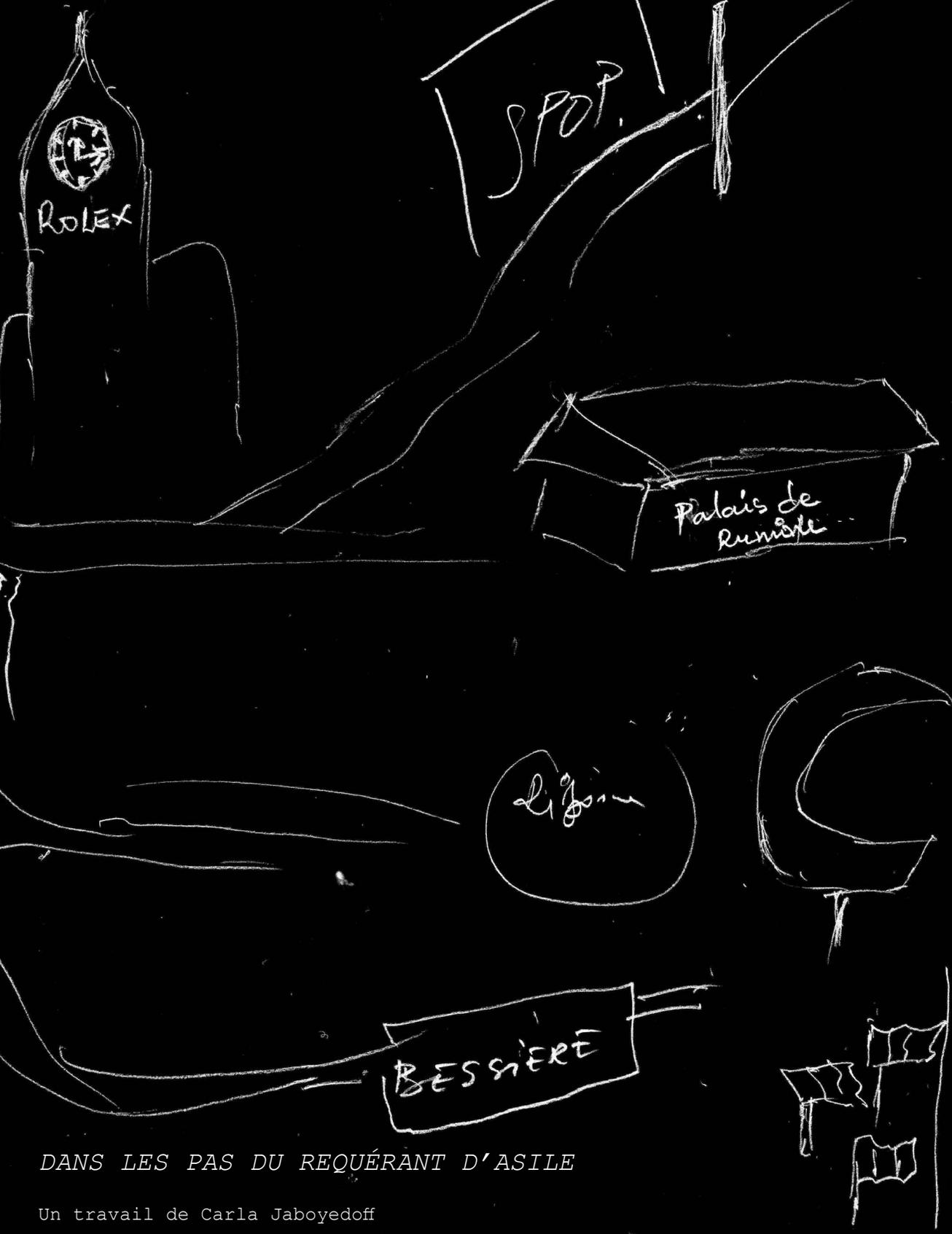


B.P.
EIAM



REGARDS SUR LA VILLE

DANS LES PAS DU REQUÉRANT D'ASILE

Un travail de Carla Jaboyedoff
En collaboration avec Karen Dévaud

Un travail de
Carla Jaboyedoff

En collaboration avec
Karen Devaud

Professeur de suivi
Yves Pedrazzini

Directeur pédagogique
Dieter Dietz

Maître EPFL
Raffael Baur

Semestre d'automne 2016-2017

Enoncé théorique de Master EPFL

DANS LES PAS DU REQUÉRANT D'ASILE

REGARDS SUR LA VILLE

REMERCIEMENTS

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé et permis la réalisation de ce travail!

Merci à Ibrahim, Youssouph, Ashkan, Naser, Farid, Divine, Lys et Albertine pour le partage de leurs récits

A Karen pour l'enrichissante collaboration

A l'EVAM pour nous avoir ouvert ses portes et en particulier à Pascal Rochat, Pierre Consantin et Isabelle Lopes

Au GAMM et particulièrement à Danilo

Au collectif R et leurs résidents

A Giada de Coulon et Michael Pfeiffer pour le partage de leur connaissance

A ma famille pour leur soutien

A Daniel Zamarbide pour ses conseils

Et enfin à Yves Pedrazzini, Raffael Baur et Dieter Dietz pour leur suivi attentif et avisé

PROLOGUE

La migration et ses effets sur le territoire, dans notre société et dans nos villes suscitent multiples débats et animosités, réflexions et projets. Le monde de l'urbanisme et de l'architecture n'en est pas épargné. A l'occasion de la Biennale de Venise de 2016, *Reporting from the front*, des projets plus ou moins convaincants traitant ce sujet étaient exposés. Certains d'entre eux proposaient des démarches communautaires et participatives allant au plus près des individus concernés, soit les migrants, alors que d'autres les considéraient comme sujets de la réflexion, avec pour résultat de l'architecture «pour» réfugiés. On peut alors ici avancer deux critiques : la première est celle d'une architecture qui conçoit le réfugié en tant que groupe social défini, au-delà de son individualité. La seconde, déjà avancée par Yona Friedman, est celle de la posture de l'architecte tout puissant, qui sait « mieux que chaque habitant, un à un, comment ceux-ci désirent vivre. » (Friedman, 2016, p.21). Ainsi, Koolhaas (2016), proposait en mai dernier de penser les réfugiés comme des individus favorables au dynamisme des villes. Il ajoutait à cela que ces derniers offrent à l'architecture une invitation à collaborer de façon intéressante. Collaborer nécessite alors une compréhension de l'individu dans sa subjectivité et sa singularité, dans l'idée qu'il détient un savoir que nous n'avons pas. L'édification de savoirs communs pourrait alors impliquer, non seulement les individus concernés, soit les migrants eux-mêmes, mais également différents corps de métier. L'importance du travail interdisciplinaire en ce qu'il enrichi la pratique n'est plus à démontrer mais certaines compétences sont néanmoins nécessaires afin que la collaboration en soit une ; le résultat final devrait être une co-construction relatives à des savoirs partagés (Edwards, 2012). Penser à plusieurs, chacun avec son expertise singulière, permet d'en retirer une richesse infinie si chacun s'efforce à comprendre ce qui est important

pour l'autre ensuite. L'édification de ces savoirs communs repose donc sur le principe préalable d'une interrogation des pratiques professionnelles individuelles afin de les utiliser dans le travail interdisciplinaire. Cette démarche communautaire et interdisciplinaire est ainsi celle que nous essayons de mettre en œuvre dans ce travail. En effet, psychologie et architecture, deux domaines éloignés, à priori, se rejoignent dans les pages qui suivent par leurs questionnements, leurs convictions et leur souhait d'exprimer et d'investiguer la condition sociale de certains habitants en Suisse, les requérants d'asile.

Notre route a aussi croisé des bénévoles du Groupe Accueil Migrants du Mont-sur-Lausanne (GAMM) ou du Collectif R, une ethnologue spécialiste de l'aide d'urgence, un juriste travaillant pour l'Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés (OSAR) et des collaborateurs de l'Etablissement Vaudois d'aide aux Migrants (EVAM). Ces rencontres ont été très précieuses et ont mené à des échanges de qualité, nous apportant leur appréhension de l'asile en Suisse. Par ailleurs, ils ont rendu possible la rencontre des requérants d'asile qui ont contribué à cette réflexion. Ainsi, ces échanges ont permis de mettre des visages et des noms sur un groupe d'individus et d'appréhender leur individualité. Ainsi, Ibrahim, Youssouph, Ashkan, Naser, Farid, Divine, Lys et Albertine nous ont partagé leur vie en tant que requérant d'asile, leurs savoirs et expériences du territoire.

SOMMAIRE

INFORMATIONS

Procédure	
16	
Asile	
18	
Statut	
20	
Finances	
22	
Infrastructures	
24	
Lausanne	
26	

Remerciements	
5	
Prologue	
7	
Introduction	
10	
Bibliographie	
129	

NOTICE DE LECTURE

L'ouvrage que vous possédez entre vos mains est constitué de diverses parties. Pour une bonne compréhension du discours, il est conseillé de le lire dans l'ordre dans lequel il est présenté. Cependant, une lecture plus brève, par partie, est possible. De la page 16 à 27, vous trouverez des informations brutes sur la procédure d'asile. Dans les pages 31 à 47, vous lirez le contenu théorique de notre recherche. Les requérants d'asile vous guideront des pages 51 à 97 sur les pas de leurs récits et représentations de la ville. De la page 101 à 119, vous trouverez la discussion et des ouvertures sur le projet.

CONTENU THÉORIQUE

I - La fabrique de la figure du requérant d'asile	
33	
Le statut de requérant d'asile, une précarisation	35
De la précarisation à l'exclusion	36
Une perte d'autonomie et de reconnaissance	37
Les implications psychologiques de la procédure d'asile	38
Conclusion intermédiaire	39
II - La ville contemporaine	
41	
L'idéal du territoire comme pratique démocratique	43
La ville attractive	45
L'illusion du discours sur la mixité	46
Conclusion intermédiaire	47

LA VILLE VÉCUE

III - La ville vécue d'une personne en procédure d'asile	
53	
Introduction aux récits et leurs représentations	55
Ibrahim	58
Albertine	62
Farid	66
Divine	70
Naser	74
Ashkan	78
Lys	82
Youssouph	86
IV - La pratique du territoire comme ressource	
91	
Une analyse	93
La collection de repères	95
Un plan de Lausanne	97

DISCUSSION

V - Discussion	
103	
Retour sur le travail	105
VI - Ouvertures sur le projet	
107	
La mobilité habitée	109
La quête d'un foyer	115
Les lieux indésirables ou inexplorés	121

INTRODUCTION

Les flux migratoires qui touchent l'Europe d'aujourd'hui amènent indéniablement à des débats passionnés autour de la place du migrant sur son territoire. La Suisse, comme tout autre pays européen, se trouve face aux conséquences diverses engendrées par l'arrivée de migrants sur son sol. La société suisse du XXI^e siècle est alors indéniablement constituée d'une grande diversité (Da Cunha, 2005). Au travers de ce travail, il est proposé d'amener une réflexion sur la population migrante et son interaction avec la société et le territoire suisse. La figure de l'exilé ici étudiée, est celle de l'individu qui vient trouver refuge en Suisse et noue une relation singulière avec l'administration helvétique : soit la figure du requérant d'asile.

De la relation particulière de cet individu avec l'administration découle une série de problématiques psychosociales et urbaines. En effet, l'arrivée d'un exilé en Suisse n'est pas la fin du voyage mais le commencement d'un marathon administratif où l'endurance et la patience sont de mise. L'exilé - renommé « requérant d'asile » - s'apprête à expérimenter le parcours de la procédure d'asile. Ainsi, outre le travail de deuil en lien avec sa migration (Métraux, 2011), il doit appréhender la culture et la langue du pays d'arrivée mais également comprendre son fonctionnement administratif et juridique afin de trouver les clés pour acquérir le sésame qui lui permettra de s'y établir : le permis B. Devant cette possible incompréhension du système et l'incertitude face à l'avenir, l'individu a souvent pour principal interlocuteur l'Etat. En effet, la relation entre l'Etat et le requérant d'asile est permanente pendant la procédure (de Coulon, 2015). Ainsi, selon la Loi sur l'asile (LAsi), le lieu de résidence et le logement sont déterminés par l'administration, la mobilité est restreinte, l'accès au marché du travail est limité, le regroupement familial est interdit et l'individu dépend de l'assistance sociale. Une forte régulation du

quotidien est donc à noter dans cette relation, de fait asymétrique entre l'Etat et le demandeur d'asile. Cette relation engendre une précarisation psychosociale, financière et professionnelle chez ce dernier (Bolzman, 2001 ; Felder, 2016). Plus encore, nous mettons en évidence le processus de « fabrication » de la figure du requérant d'asile par des mécanismes de stigmatisation, de précarisation et d'exclusion par la société l'accueillant.

Nous tenons ici à mettre en relation la condition de l'individu demandeur d'asile et la société occidentale. En effet, nous soutenons que la pérennisation des sociétés occidentales nécessite, dans un contexte de globalisation, la richesse grandissante de sa population. La « société de la maîtrise » qui conçoit « le changement en termes de progrès, de croissance, ou à l'inverse de recul » (Métraux, 2011, p. 122) engendre une forme de mépris des individus qui ne contribuent pas directement à son enrichissement. La population vivant dans les sociétés de la maîtrise est alors définie et choisie dans le but de la croissance du pays. Sa légitimité est ainsi définie selon des critères d'ancienneté, d'appartenances nationales ou ethniques ou par un type de pratiques (Colombo, de Coulon & Litscher, 2016, p. 8). L'établissement de normes constituantes de la population acceptée implique en contrepartie des individus hors-normes. Ces « autres » sont alors illégitimes, l'altérité étant considérée comme un déficit : la distance entre les individus en termes culturels est perçue comme une « faute » (Métraux, 2011). Les flux migratoires peuvent être alors classés en deux groupes : le groupe des « bons » et celui des « mauvais » migrants. Les premiers sont utiles à la puissance de l'Etat et les seconds, capables de péjorer les conditions de vie d'une population toujours plus vraie, c'est-à-dire, à l'aise et puissante (Cavalletti, 2016). Cette exclusion d'une « fausse » population se traduit alors dans la mise en place de divers dispositifs

de contrôle juridique, administratif et territorial des requérants d'asile. D'ailleurs, le terme ambivalent « d'asile » dénote de cette tendance à l'éviction, « d'une part, désigné comme accueil et porte ouverte pour l'accès au monde commun, d'autre part, comme lieu d'enfermement et de mise à l'écart d'un indésirable. L'asile serait alors la mise en œuvre d'une fiction extraterritoriale - fonction consistant à recréer un hors-lieu au sein du monde commun » (Agier, 2011, p. 96). Comme le souligne Schmitt (cité par Secchi, 2013) : « il n'existe pas d'idées politiques qui ne fassent référence à un espace, tout comme il n'existe aucun espace ou principe spatial sans idées politiques correspondantes » (p. 25). Aussi, cette dimension territoriale contrôlée et normée se retrouve dans la politique d'asile suisse, notamment dans son système d'hébergement des individus concernés. En effet, la mise en place de dispositifs d'accueil institutionnels, aux formes et capacités diverses, garantissent à la quasi-totalité des arrivants un hébergement dans l'attente d'une décision fédérale. Ainsi, l'institution vaudoise en charge de l'accueil des requérants d'asile, l'EVAM, dispose de foyers, d'appartements et d'abris de la Protection Civile pour les loger. Par ailleurs, le placement des individus dans des familles suisses est favorisé lorsqu'il est possible de le faire. De surcroît, cette institution évite d'héberger les individus dans les abris PC, si ce n'est pas nécessaire, et a ouvert des hébergements dédiés aux mineurs non-accompagnés, c'est-à-dire des enfants arrivés sans leurs parents en Suisse. Malgré la forte volonté d'offrir les meilleures conditions de vie possibles, le Canton de Vaud n'échappe toutefois pas au besoin de maîtrise dont nous avons parlé ci-dessus. En effet, l'institutionnalisation de l'individu lui faisant perdre son autonomie et sa marge de manœuvre a des conséquences non-négligeables sur ce dernier.

Dès lors, il est question de mettre en évi-

dence l'impact psychosocial des politiques d'asile suisses sur l'individu ainsi que l'impact sur son territoire et dans ses villes. Mais surtout, ce travail cherche à explorer les possibilités d'action de l'individu dans ce cadre spécifique. Plus précisément, la réflexion s'axe sur la ville et son usage individuel et social dans la mesure où elle permet la rencontre de l'autre, sa reconnaissance et de générer une forme d'inclusion : « la cité étant un lieu historique considérable de sociabilité et de proximité », selon Virilio (Sarhou-Lajus, 2009, p. 201).

Dans ce travail, il n'est pas question d'une remise en cause de la procédure d'asile ou de son système d'hébergement, mais de faire émerger des pistes de réflexion sur les possibilités d'interventions urbaines et architecturales favorisant une inclusion de cette population au sein de notre territoire.

Le travail présenté ici est ainsi constitué de trois parties :

La première « contenu théorique » développe, d'une part, les éléments sociaux participant à la fabrication de la figure du requérant d'asile et de facto à sa précarisation, sa stigmatisation et son exclusion. Elle traite d'autre part, de l'expérience et de la production de la ville contemporaine en mettant en avant ses mécanismes d'exclusion.

La seconde « la ville vécue » nous mène auprès des individus concernés en questionnant leurs pratiques et imaginaires de la ville de Lausanne. Elle dresse ainsi le portrait de la ville de Lausanne au travers de leurs perceptions.

La dernière partie « discussion » est le résultat de l'interprétation des représentations et récits récoltés. Ces interprétations amènent alors aux possibilités d'interventions urbaines et architecturales favorisant l'inclusion de ces populations au sein de nos villes.



"Et là il y a ma bibliothèque préférée, même si j'ai peur quand je vais là-bas. Le tunnel pour y aller me fait peur, il y a toujours des gens bizarres avec la police qui rôde."

PROCÉDURE

ASILE

STATUT

INFRASTRUCTURES

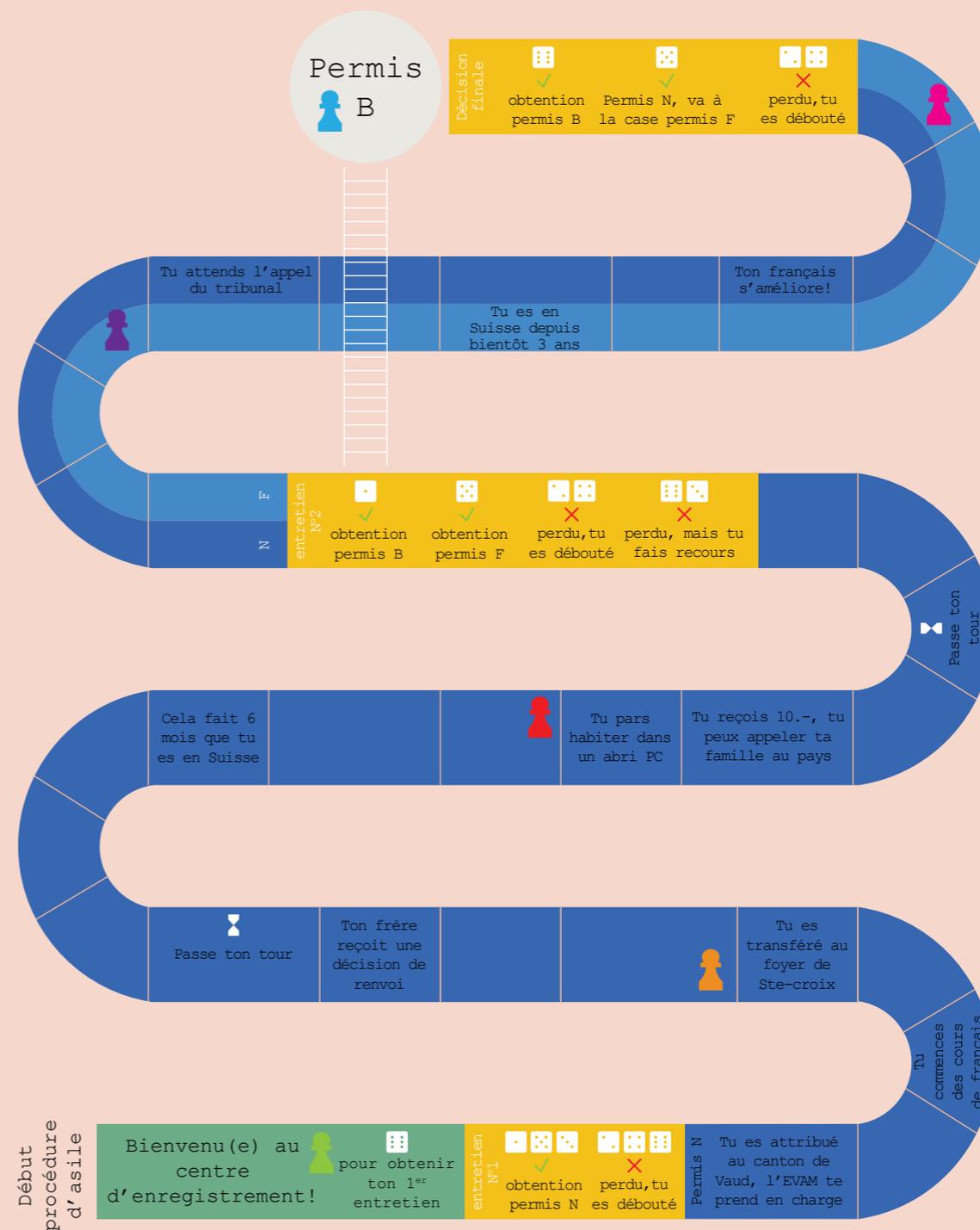
FINANCES

LAUSANNE

En Suisse, afin d'obtenir le statut de réfugié, la personne qui demande une protection doit passer par la procédure juridique de l'asile définie par la Loi sur l'asile (LAsi). Ce dernier devient alors un demandeur ou requérant d'asile. A son arrivée en Suisse, le demandeur d'asile est hébergé dans un centre d'enregistrement fédéral qui accueille plusieurs centaines de personnes, toutes en attente d'un premier entretien et d'une décision concernant la suite de leur demande. La requête est traitée par le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) et plus précisément par le Domaine de Direction Asile : « il examine soigneusement chaque demande d'asile, mais il n'entre pas en matière sur celles qui sont manifestement abusives. Pour les autres, il vérifie si les motifs invoqués sont crédibles et - le cas échéant - si le requérant a la qualité de réfugié selon la loi sur l'asile » (SEM). L'examen de chaque dossier s'effectue en deux phases. La première se déroule dans les centres fédéraux d'enregistrement et peut durer jusqu'à 90 jours. Si le demandeur d'asile franchit la première étape avec succès, il quitte le centre d'enregistrement et se voit attribué à un canton. A ce moment-là, un permis N lui est octroyé. Dans le cas contraire, si le demandeur est un «cas Dublin» ou qu'il

ne répond pas aux critères de la LAsi, il reçoit une décision négative mentionnant qu'il doit sortir du territoire Suisse. Il peut aussi prétendre aux prestations de l'aide d'urgence. Que ce soit pour l'aide d'urgence ou la prise en charge du demandeur d'asile, chaque canton procède à sa manière. Dans le canton de Vaud, c'est l'Etablissement Vaudois d'Aide aux migrants (EVAM) qui s'occupe de la question de l'asile et qui propose un hébergement et des prestations sociales. Le demandeur d'asile est hébergé dans un foyer ou un abri de la Protection Civile et par la suite, si cela est possible, dans un appartement. Au cours des 3 premiers mois de la procédure, le demandeur d'asile ne peut pas travailler. Par la suite, il a la possibilité d'exercer une activité lucrative. L'attente du second entretien et de la décision finale peut prendre plusieurs mois voire plusieurs années. Au terme de la procédure, le demandeur d'asile peut recevoir : une décision positive, soit un permis B, une admission provisoire, le Permis F ou un refus.

En cas de décision négative, le requérant d'asile a la possibilité d'exiger un recours auprès du Tribunal Administratif Fédéral qui statuera sur son dossier.



Règles du jeu:
Les cases jaunes sont obligatoires

CONVENTION DE 1951

« La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés constitue le document-clé dans la définition du réfugié, ses droits et les obligations légales des états » (UNHCR).



Convention de 1951, archives des Nations Unies

LOI SUR L'ASILE

Extrait de la loi sur l'asile

LAsi

du 26 juin 1998
(Etat le 1er octobre 2016)

Chapitre 1 Principes

Art.2 Asile

1. La Suisse accorde l'asile aux réfugiés sur demande, conformément aux dispositions de la présente loi.
2. L'asile comprend la protection et le statut accordés en Suisse à des personnes en Suisse en raison de leur qualité de réfugié. Il inclut le droit de résider en Suisse.

Art. 3 Définition du terme réfugié :

1. Sont des réfugiés les personnes qui, dans leur Etat d'origine ou dans le pays de leur dernière résidence, sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques.

2. Sont notamment considérées comme de sérieux préjudices la mise en danger de la vie, de l'intégrité corporelle ou de la liberté, de même que les mesures qui entraînent une pression psychique insupportable. Il y a lieu de tenir compte des motifs de fuite spécifiques aux femmes.

3. Ne sont pas des réfugiés les personnes qui, au motif qu'elles ont refusé de servir ou déserté, sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être. Les dispositions de la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés sont réservées.

4. Ne sont pas des réfugiés les personnes qui font valoir des motifs résultant du comportement qu'elles ont eu après avoir quitté leur pays d'origine ou de provenance s'ils ne constituent pas l'expression de convictions ou d'orientations déjà affichées avant leur départ ni ne s'inscrivent dans leur prolongement. Les dispositions de la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés sont réservées.

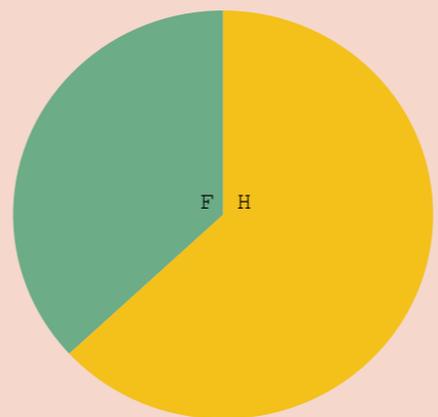
LES CHIFFRES

La proportion d'individus dans le processus d'asile en rapport avec le nombre d'habitants sur le territoire Suisse est en moyenne de 1%. Cette proportion se retrouve sur le canton de Vaud.

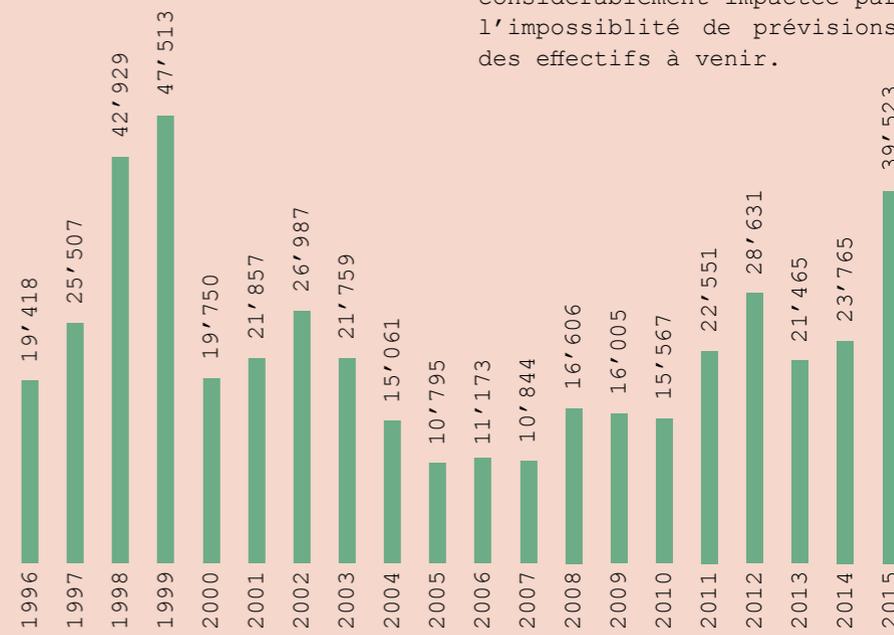


53 %

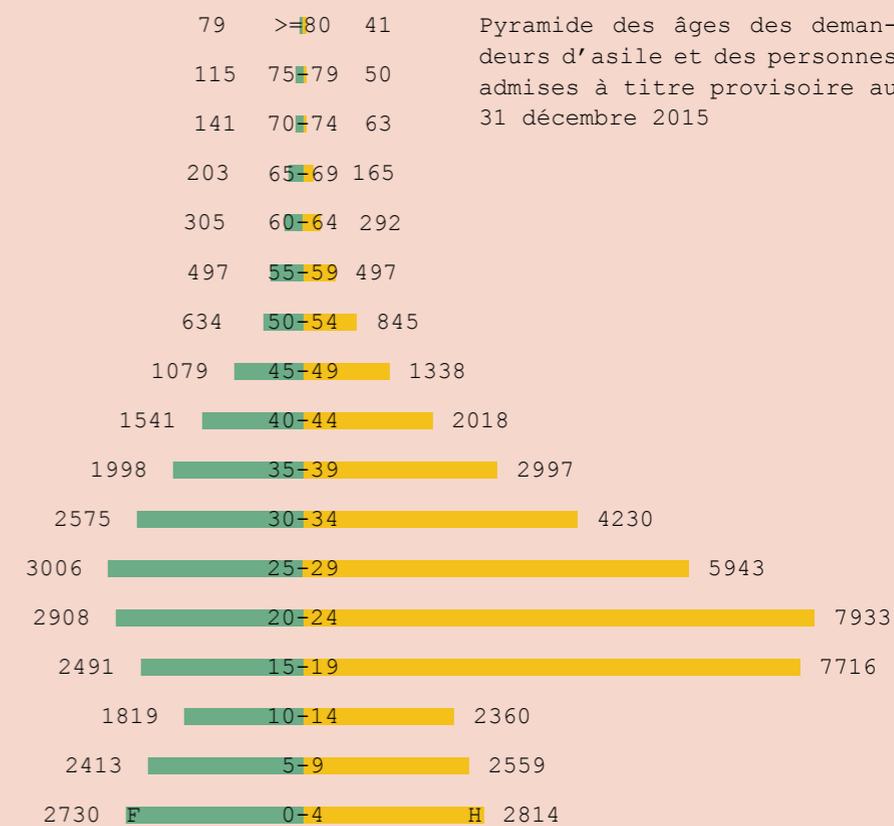
est le taux de protection en 2015 (octroi de l'asile et admission provisoire)



Sexe du demandeur d'asile



Demande d'asile en Suisse par année



L'afflux de demandeurs d'asile en Suisse varie énormément en fonction de l'état du monde. La prise en charge est ainsi considérablement impactée par l'impossibilité de prévisions des effectifs à venir.

LES ACCORDS DUBLIN

« En Suisse, l'accord d'association à Dublin a été mis en œuvre le 12 décembre 2008. Depuis lors, l'espace Dublin comprend 32 Etats, à savoir les 28 Etats de l'Union Européenne et quatre Etats associés, la Norvège, l'Islande, la Principauté de Liechtenstein et la Suisse. Ces 32 Etats dits "Etats Dublin" appliquent des règles homogènes afin de déterminer à quel Etat incombe la responsabilité de mener les différentes procédures d'asile.

La procédure Dublin est principalement fondée sur deux règlements du Conseil de l'UE et de la Commission Européenne qui établissent les critères de responsabilité pour l'examen d'une demande d'asile. Depuis le 12 décembre 2008, ces deux règlements font partie intégrante du droit suisse en matière d'asile et d'étrangers.

Le but de la procédure Dublin est qu'un seul Etat Dublin soit amené à examiner la demande d'asile d'un requérant. La procédure Dublin n'harmonise pas les procédures d'asile dans l'espace Dublin, mais détermine l'Etat Dublin responsable de l'exécution des différentes procédures d'asile. Une fois établie la responsabilité d'une demande d'asile, la législation nationale de l'Etat Dublin concerné est applicable.

Les règlements Dublin prévoient que chaque demande d'asile ne soit examinée que par un Etat Dublin. Ce système vise, d'une part, à éviter qu'un requérant ne dépose plusieurs demandes d'asile et, d'autre part, à s'assurer qu'au moins un Etat Dublin soit responsable d'un requérant d'asile.

La procédure Dublin s'applique aux seuls ressortissants d'Etats tiers, c.-à-d. aux personnes qui ne possèdent pas la nationalité d'un Etat Dublin. Par conséquent, la procédure Dublin ne peut pas être exécutée lorsque la demande d'asile émane d'un ressortissant d'un Etat Dublin ; le cas échéant, des accords de réadmission bilatéraux sont généralement applicables. » (SEM)

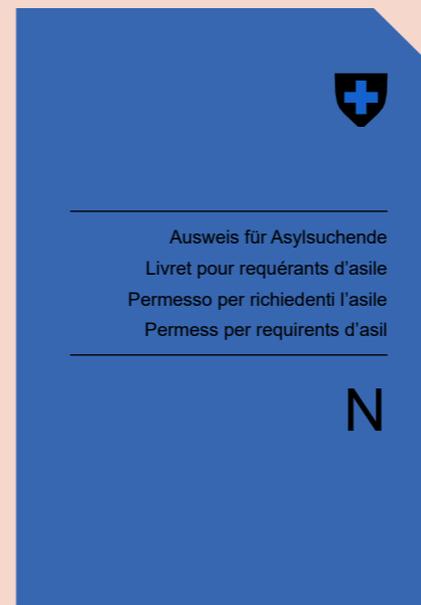


Cas Dublin en 2015, Suisse

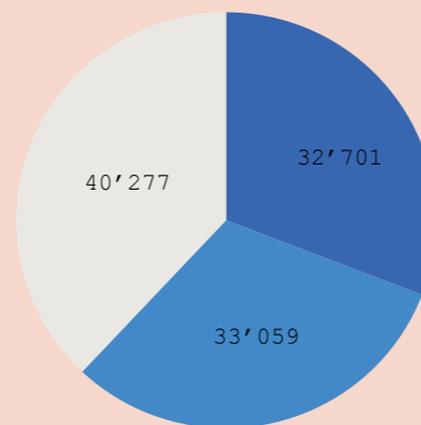


"Etats Dublin"

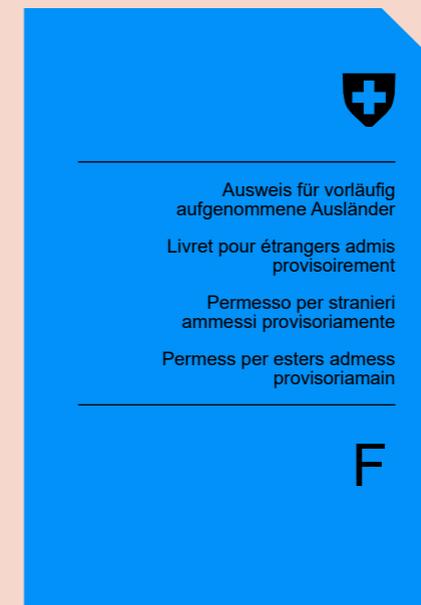
LES PERMIS



Les requérants d'asile sont des personnes qui ont déposé une demande d'asile en Suisse et font l'objet d'une procédure d'asile. Durant cette période, elles disposent en principe d'un droit de résidence en Suisse. Les requérants sont habilités, dans certaines circonstances, à exercer une activité lucrative.



Effectif des différents permis au 31 décembre 2015



Les personnes admises à titre provisoire obtiennent le permis F parce qu'elles n'ont pas pu prouver qu'elles ont subi des persécutions individuelles mais leur renvoi serait contraire au droit international. Etabli pour un an, le permis peut être renouvelé d'année en année, après examen du canton de domicile. Après cinq ans, à compter de leur arrivée en Suisse, les personnes avec un permis F peuvent solliciter une autorisation de séjour de type B. Les autorités tiennent alors compte du degré d'intégration de la personne et de sa situation familiale. Elles vérifient si un retour dans le pays d'origine ou de provenance est licite et peut être exigé. Les bénéficiaires du permis F peuvent demander un titre de voyage international pour réfugiés, à l'exception de leur pays d'origine. Le regroupement familial est autorisé après trois ans de vie en Suisse, sous certaines conditions : habiter dans un logement approprié, vivre dans le même ménage et ne pas bénéficier de l'aide sociale. Enfin, une activité lucrative est autorisée, sans restriction.



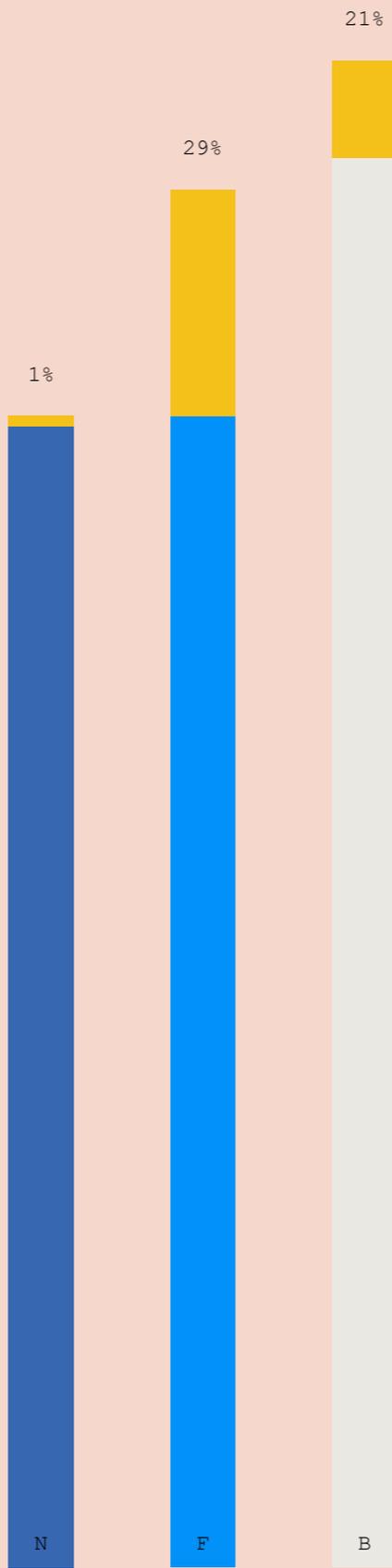
Les réfugiés reconnus obtiennent un livret pour étrangers de type B. Ce permis est établi pour un an et peut être renouvelé. Le renouvellement peut toutefois être refusé pour de « justes motifs », par exemple si la personne constitue une menace pour la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse. Les autorités peuvent ensuite délivrer une autorisation d'établissement non limitée dans le temps (livret C) aux réfugiés qui séjournent depuis dix ans en Suisse. Si la personne est bien intégrée, une demande d'octroi d'une autorisation d'établissement peut être présentée au bout de cinq ans.



Le détenteur d'un permis N ne peut pas exercer d'activité lucrative les 3 premiers mois de son arrivée en Suisse

1,1 %

est le taux d'activité du demandeur d'asile au 31 décembre 2015 en Suisse.



Taux d'activité par statut au 31 décembre 2015

L'assistance financière par jour varie de

12.-

à

15,5.-

selon le lieu de résidence



Les vêtements



La nourriture



Les produits d'hygiène et d'entretien



Une aide journalière de 1,60 à 2,60.- est fournie. Les frais pour se rendre chez le médecin par exemple sont pris en charge.

Les prestations suivantes sont distribuées en nature

Les prestations suivantes ne sont pas fournies



Les abonnements de téléphone



La connexion internet

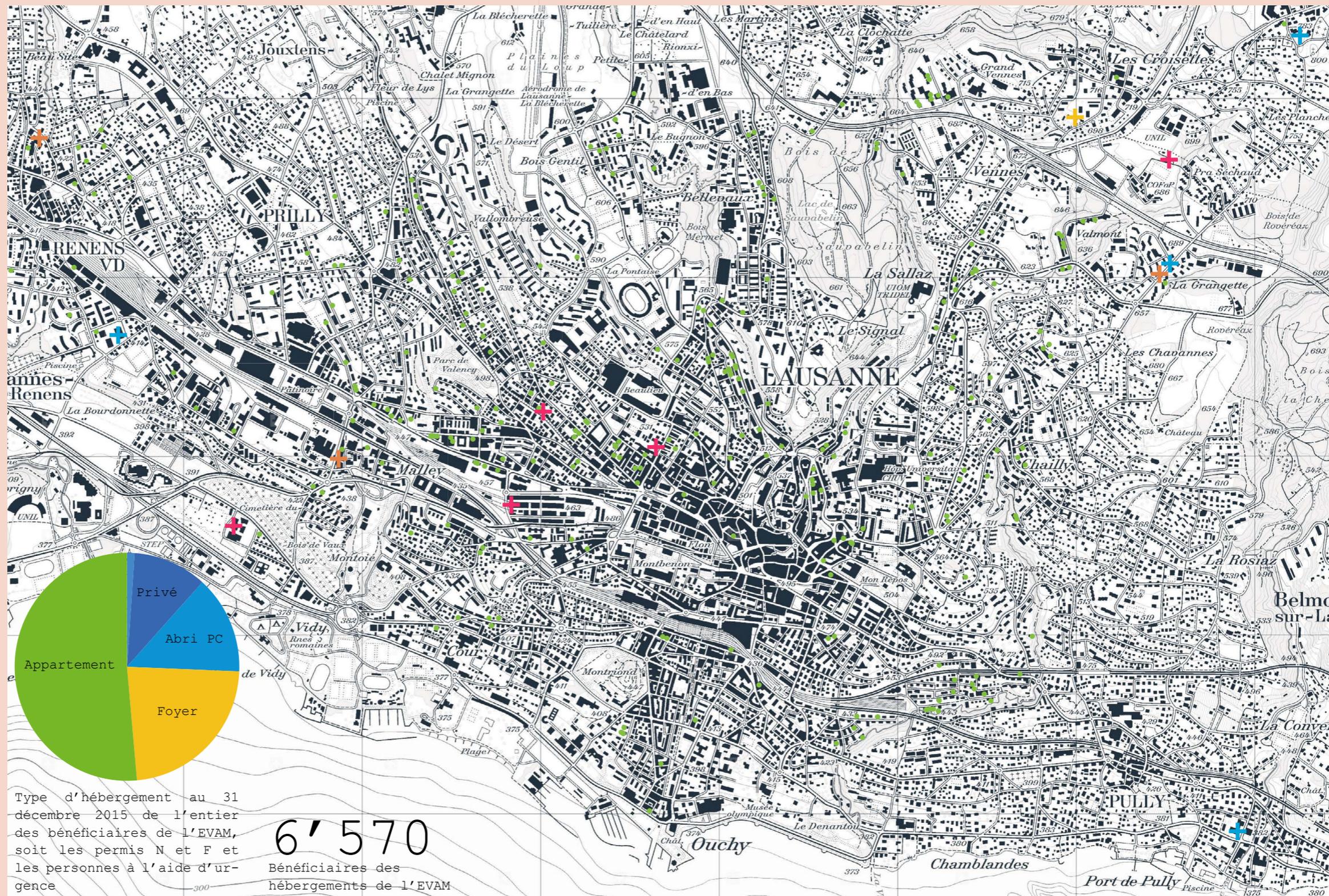
LE FOYER +

L'ABRI PC +

L'APPARTEMENT ●

L'ACCUEIL DE JOUR +
surnommé « Mama Africa »

L'ADMINISTRATION +



Type d'hébergement au 31 décembre 2015 de l'entier des bénéficiaires de l'EVAM, soit les permis N et F et les personnes à l'aide d'urgence

6'570

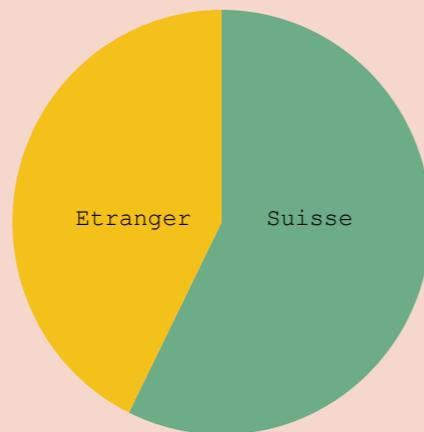
Bénéficiaires des hébergements de l'EVAM

LAUSANNE

« Située sur les bords du Léman, Lausanne est extrêmement agréable à vivre. Bâtie en son temps sur trois collines (la Cité, le Bourg et Saint-Laurent), elle s'est ensuite logiquement et lentement développée là où la pente le permet, aujourd'hui d'Ouchy (à 372 m d'altitude) au Chalet-à-Gobet (à 860 m). La ville borde le lac et n'est qu'à une heure des cimes jurassiennes ou des Alpes et à quelques minutes seulement d'une vaste campagne. La vie culturelle y est d'une incroyable richesse » (Le Routard).

141'325

Habitants



Proportion de la Population résidente de la ville de Lausanne en fonction de l'origine, 2015



Proportion (2,14%) d'invidus dans le processus d'asile par habitants à Lausanne, 2015



MISS POEM

Love Style



OFFRE OFFRE OFFRE OFFRE OFFRE
SPECIAL SPECIAL SPECIAL SPECIAL SPECIAL

5.-

PRIX BAISSÉS



"Là il y a une maison tout près de l'arrêt là, je peux aller là-bas aussi. Un maison d'habits."

I

LA FABRIQUE DE LA FIGURE DU REQUÉRANT D'ASILE

II

LA VILLE CONTEMPORAINE

I

LA FABRIQUE DE LA FIGURE DU REQUÉRANT D'ASILE

LE STATUT DE REQUÉRANT D'ASILE, UNE PRÉCARISATION

Lorsqu'un individu fait une demande d'asile, il rentre dans un lien étroit avec l'Etat qui le prend en charge. Ce dernier subvient à ses besoins en termes d'hébergement, de nourriture, d'argent et de mobilité et ce, jusqu'au moment de la décision finale. Débute ainsi un parcours fastidieux dans les dédales de l'administration helvétique qui assigne les demandeurs d'asile « à l'attente d'un statut juridique protecteur et à la précarité sociale, professionnelle et économique » (Felder, 2016, p. 9).

Cette précarisation se constate au travers de l'accès difficile au monde du travail, de l'assignation à résidence ou d'une mobilité restreinte. En ce qui concerne le travail, le demandeur d'asile se voit dans l'impossibilité d'exercer une activité professionnelle dans les trois premiers mois du séjour en Suisse. A la suite de ce délai, il se heurte à une extrême difficulté pour trouver un emploi, de par l'incertitude de son statut, les représentations sociales souvent négatives des potentiels employeurs et la non-reconnaissance de leur diplôme. Ainsi en 2015, seulement 1,1% (OFS asile, 2015) des détenteurs d'un permis N pratiquent une activité lucrative. En effet, si la loi suisse permet l'accès à une activité rémunérée après trois mois de séjour en Suisse, ce n'est pas pour autant automatique. Par ailleurs, la prise en considération des compétences propres à l'individu sont fortement négligées puisque les possibilités d'emploi sont souvent limitées à certains secteurs : nettoyage, hôtellerie, restauration (Felder, 2016). La complication de l'accès au travail est aussi administrative. En effet, une procédure impliquant l'employeur, le futur employé et le Secrétariat d'Etat aux Migrations se met en route: l'employeur doit verser 10% du salaire au SEM qui le garde pour un éventuel renvoi et le remboursement des frais de l'assistance sociale: « la précarité du statut juridique a ici un impact direct sur la précarité de l'emploi » (Felder, 2016, p.72). Les

conditions ne sont donc pas favorables pour trouver du travail, fonctionner de manière autonome et être financièrement indépendant lorsque l'on est requérant d'asile. Les lois sur l'asile et les structures d'accueil sont en grande partie responsables de ce constat, au-delà même de la conjoncture du marché du travail ou de la bonne volonté des individus. La précarisation s'inscrit aussi dans son droit au logement et ses possibilités de mobilité, l'individu, tout au long de sa procédure, voyant ses divers lieux de résidence attribués par l'Etat. Il n'a donc pas de pouvoir de décision concernant une préférence de lieu de vie. De plus, en ce qui concerne le Canton de Vaud, au cours des six premiers mois au moins, le requérant est logé dans un foyer ou un abri PC. Ce lieu de vie peut fréquemment changer, et ce, au détriment de la volonté de l'individu concerné. Ainsi, les liens créés dans les divers lieux d'habitats peuvent être considérablement mis en péril par des déplacements forcés. Ceci étant, il peut être difficile d'acquérir un « capital social », si l'on reprend les termes de Bourdieu, c'est-à-dire « un réseau de relations consistant avec ses pairs et en particulier avec les «puissants» » (Secchi, 2013, p.30), même au sein de la population de demandeurs d'asile.

DE LA PRÉCARISATION À L'EXCLUSION

Le permis N, le « papier blanc » comme certains l'appellent, nous rappelle le concept de stigmat, tant décrit par Goffman (1975) qui se définit comme : « un attribut qui jette un discrédit profond, mais il faut bien voir qu'en réalité c'est en termes de relations et non d'attributs qu'il convient de parler » (p. 13). Ce papier devient ainsi un stigmat dans la relation que l'individu le possédant entretient avec les différents intervenants, comme le potentiel employeur. Ce statut juridique restreint l'accès à une activité rémunérée et rebute les employeurs tant par sa nature provisoire que par les démarches administratives qui y sont associées ; l'individu est dès le départ discrédité. Dès lors, la question de rendre le stigmat invisible pour augmenter ses chances d'obtenir un emploi se pose (Felder, 2016). Toutefois, la stigmatisation ne s'arrête pas à cet attribut administratif mais s'étend à d'autres caractéristiques considérées comme handicapantes dans la recherche d'un emploi et, plus largement, dans les interactions quotidiennes : la couleur de peau, la nationalité, la relative maîtrise de la langue autochtone, etc. : la différence est alors considérée comme un déficit (Métraux, 2011).

La précarité pourrait alors être le reflet de normes d'exclusion, comme l'avance Le Blanc (2007) : « la plongée dans la précarité, puis dans la grande exclusion, désigne une carrière négative qui est le revers de la normalité sociale » (p. 14). C'est dans cette optique que nous relierons la précarité et l'exclusion à la société de la maîtrise dans la mesure où : « toute déviation toute croissance « hors normes » est dévaluée, voire méprisée » (Métraux, 2011, p. 122).

Bolzmann (2001), qui a travaillé sur les trajectoires des migrants en Suisse depuis de nombreuses années, a ainsi cherché à représenter les mécanismes de précarisation des requérants d'asile en Suisse et a développé plus largement un discours se référant à l'influence des politiques d'asile sur les

trajectoires des exilés. Il met ainsi en évidence que le statut juridique de requérant d'asile influence le parcours de vie dans l'accès au marché du travail ou au système de protection sociale aux mêmes conditions que les suisses. Cela met en avant le rôle des mécanismes sociétaux dans les trajectoires individuelles, dans la mesure où elle apporte des éléments d'explications à l'exclusion, apogée malheureusement courante pour cette population. Paugam (1996) nous rend cependant attentifs à la notion « d'exclusion » qui n'est pas un état de fait mais un processus qui se déclenche sous certaines conditions de fragilité et de précarité. La fragilisation des liens sociaux aurait ainsi pour effet l'augmentation de la vulnérabilité dans la population et la désaffiliation de certains membres de celle-ci (Bolzmann, 2001). C'est donc en termes de processus dynamiques que nous appréhendons l'exclusion des requérants d'asile de la communauté. Selon cet auteur, le travail et le lien social sont les facteurs principaux d'inclusion ou d'exclusion. Si l'individu a un travail et des liens sociaux, le risque d'exclusion de la société est moindre que s'il n'en a aucun des deux. Ainsi, le processus de précarisation commence par le passage obligé dans la phase assurancière durant laquelle les requérants d'asile sont « pris en charge », « assistés » pendant leur procédure d'asile, leur laissant relativement peu de marge de manœuvre pour améliorer leur situation financière, ou créer des liens sociaux, par exemple. Les individus sont donc « dépossédés d'eux-mêmes par la société qui les fabrique en les maintenant à flots, un pied dedans, un pied dehors et en créant ainsi l'armée de réserve dont a besoin le capitalisme pour prospérer de manière illimitée. La dépossession de soi culmine dans la privatisation de voix et de visages du précaire » (Le Blanc, 2007, p. 19).

UNE PERTE D'AUTONOMIE ET DE RECONNAISSANCE

D'une manière générale, le travail salarié tient une place fondamentale dans notre société dans la mesure où il crée le lien et la cohésion sociale (Castel, 1995). Ce dernier met en évidence l'importance de l'emploi salarié, celui-ci demeurant : « une référence non seulement économiquement mais aussi psychologiquement, culturellement et symboliquement dominante, les réactions de ceux qui en manquent le prouvent » (Castel, 1995, p. 727). Felder (2016) insiste également sur le fait que le travail a non seulement une fonction financière et permet la construction d'un futur après l'exil mais qu'il a une fonction psychologique : « il participe au sentiment d'avoir un pouvoir d'action » et contribue à augmenter les échanges sociaux afin d'éviter « d'être annihilé par la relégation au statut de requérant d'asile » (p.109). Or, cette dernière met aussi en évidence le « vide » dans lequel se trouvent certaines personnes considérées comme sous-qualifiées ou surqualifiées mais porteuses d'un permis N, dans leur accès au marché de l'emploi. La personne ne correspondant de toute manière pas aux critères attendus, fait face à des refus répétés, ce qui « anime la tension entre le sentiment de pouvoir faire, au moment de postuler, et celui de l'impuissance ». Le temps de la démarche de recherche d'emploi procure le sentiment d'être acteur de sa vie, de pouvoir agir par une initiative propre. Les rejets qui suivent, remettent parfois assez brutalement à leur place le requérant, comme « inutiles au monde » (p. 75).

Nous constatons alors du mépris - le déni de la reconnaissance - à l'égard des individus qui demandent l'asile en Suisse, « sur le plan de la reconnaissance juridique et sur celui de la reconnaissance sous forme d'estime sociale. En effet, leur estime de soi est constamment mutilée : par la non-reconnaissance des diplômes acquis dans le pays d'origine, par la condamnation de certaines pratiques éducatives sous le label dépréciatif de maltraitance, par l'incessant renvoi aux

trébuchements et hésitations dans la langue française, par les difficultés d'apprentissage et l'échec scolaire des enfants, par l'incapacité de trouver un emploi digne, correctement rémunéré, par la suspicion accueillant les plaintes de douleurs chroniques, et la liste n'est pas close » (Métraux, 2007, p. 59).

Nous l'aurons compris, le statut juridique de requérant d'asile implique une précarisation des individus concernés. Cette précarisation peut être induite par le statut lui-même ou par les législations qui régissent la vie de ce dernier. En effet, freiné dans l'accès au travail, privé du soutien familial - le regroupement familial étant interdit - et n'étant pas maître du choix de son lieu de vie, le détenteur du permis N se voit privé d'autonomie, de voix et de visage. Il est dépossédé de lui-même et relégué à être une population indésirable à la bonne marche de la société qui l'accueille. Cette non-reconnaissance juridique qui correspond au fait qu'un individu est simplement « structurellement exclu de certains droits au sein de la société » (Honneth, 2007, p. 163) est saillante dans la question que nous soulevons.

LES IMPLICATIONS PSYCHOLOGIQUES DE LA PROCÉDURE D'ASILE

Les requérants d'asile sont confrontés à une « asymétrie structurelle », c'est-à-dire une position sociale plus basse que les autochtones ou les autres catégories d'étrangers dans la société. Parfois, celle-ci est additionnée à une asymétrie « conjoncturelle » (Métraux, 2011, p. 209), se référant aux postures de domination que peuvent prendre leurs interlocuteurs dans les interactions. Toutes deux participent aux difficultés décrites ci-dessus.

Dans l'idée d'une structuration de la société en termes de hiérarchie, selon Honneth (2007), l'impossibilité de certains individus d'accéder à certains droits - à comprendre dans le sens des exigences qu'une personne peut attendre d'un Etat - signifie une non-reconnaissance même de sa personne. Sa responsabilité morale n'est pas considérée comme égale aux autres membres de la société. Pour cet auteur, le mépris se manifeste, d'une part, « dans la privation de droits ou dans l'exclusion sociale » avec pour corollaire « une limitation brutale de l'autonomie personnelle » et d'autre part « le sentiment corrélatif qu'éprouve le sujet de ne pas avoir le statut d'un partenaire d'interaction à part entière, doté des mêmes droits moraux que ses semblables. » (Honneth, 2007, p. 164). Dans ce même ordre d'idées, l'injustice et la souffrance sociale causées par le système d'accueil des requérants d'asile et, plus largement les mécanismes que nous avons évoqués ont un impact majeur sur leur estime de soi et participent à la mise en place de stratégies délétères de survie : « la désaffiliation, la dévalorisation, la dislocation des supports sociaux, l'insertion dans des relations sociales violentes, l'exclusion » (Métraux, 2011, p. 212). Nous souhaitons aussi mettre l'accent sur la perte de la parole qu'engendre l'expérience de la précarité dans le contexte de la demande d'asile. Selon Le Blanc (2007), « l'expérience de la précarité, qui est, dans le même moment, une précarisation de l'expérience, laisse émerger

un pouvoir de parler fragilisé et marginalisé dont l'instabilité permet de revenir sur les processus de perte engendré par nos sociétés modernes. Ces processus de perte touchent la parole elle-même. La vulnérabilité sociale se redouble alors en vulnérabilité linguistique » (p. 21). Il nous invite alors à penser le statut social de précaire comme une non-reconnaissance de l'existence - « l'inexistence » (p.19).

Cette vulnérabilité s'observe aussi dans le cadre de consultations psychothérapeutiques comme le montrent Hauswirth, Canellini & Bennoun (2004) en reliant les effets de la procédure d'asile sur l'individu avec l'expérience parfois traumatique de la migration. En effet, par leur expérience clinique, elles nous rendent attentifs au fait que les requérants d'asile sont plus susceptibles de souffrir de difficultés psychiques. Ces dernières peuvent être comprises comme « la conséquence d'un cumul de facteurs de stress : les traumatismes ayant amené à l'exil, la migration et ses deuils, ainsi que les conditions d'existence actuelles » (p. 222). Les personnes se plaignent ainsi souvent de troubles du sommeil, des reviviscences de souvenirs, des cauchemars, des difficultés de concentration, etc. Ceci va également dans le sens de Bolzman (2001) lorsqu'il décrit la perte d'autonomie des individus : « l'expérience de voir sa vie gérée par d'autres dans les choix quotidiens est nouvelle pour beaucoup, et peut être une source supplémentaire de déstructuration identitaire, de souffrance, qui vient s'ajouter aux autres difficultés vécues dans la situation d'exil » (p. 144).

Selon Hauswirth, Canellini & Bennoun (2004), les difficultés psychiques peuvent être comprises en trois temps, suivant le parcours de la procédure d'asile. En effet, lorsque la personne attend une réponse des autorités fédérales, elle peut être sujette à « une atteinte de l'estime de soi et un sentiment de dévalorisation » (p. 217) dans la mesure où elle n'a pas les mêmes droits que les autres

citoyens ou les autres immigrés ; ce qui peut faire écho avec « les persécutions subies dans le pays d'origine » (p. 217). La souffrance sociale précédemment évoquée est parfois couplée à des traumatismes antérieurs, et peut ainsi devenir un « traumatisme secondaire » (p. 219) car ni l'un ni l'autre ne sont reconnus comme légitimes. De plus, le mépris, que nous avons déjà évoqué, l'insécurité administrative, sociale, financière qui résulte de cette première phase de la procédure d'asile peut être relativement anxiogène et mener à des souffrances psychiques plus graves. Ces dernières mettent aussi en évidence deux autres moments clé de la procédure d'asile : la phase du refus et le « provisoire qui dure » (p. 219). Lors d'un refus, l'individu peut développer un sentiment d'injustice, d'incompréhension et de non-reconnaissance du pays d'accueil des raisons qui l'ont poussé à s'exiler. La troisième phase, provisoire mais qui peut durer plusieurs années a comme conséquence une possible péjoration des symptômes et plus généralement, une détérioration de l'état psychique et somatique. Cependant, comme le souligne Métraux (2011), toute migration comporte des pertes et des deuils et la notion de traumatisme est à utiliser avec précaution. En effet, il nuance l'utilisation parfois abusive du concept de « traumatisme » dans la mesure où celui-ci enferme l'individu dans une position de blessé à vie, laissant une « cicatrice comme indélébile séquelle » (p. 153) et le renvoyant à une position passive ; comme un sujet subissant. L'introduction de la notion de perte et de deuil nous semble ainsi intéressante dans la mesure où le deuil, par son caractère universel, donne la possibilité à la personne de réhabiliter son pouvoir « dire » et son pouvoir « d'agir ».

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Cette première partie a présenté la procédure d'asile comme facteur de précarisation et de potentielle exclusion des individus concernés. Les effets de cette procédure se ressentent aussi dans le quotidien soigneusement orchestré au rythme des règlements et des tâches imposées. Il est ainsi celui de l'inactivité dans l'attente d'une régularisation ainsi que d'une perte d'autonomie aux effets délétères sur la santé psychique et somatique. Il n'est toutefois pas question, dans ce travail, de positionner en victime un groupe d'individus mais de soulever les conséquences de telles normes et politiques d'exclusion. En effet, nous soutenons l'idée selon laquelle l'individu est actif et possède une possibilité d'action dans les normes, en ce qu'il y a un processus de recréation des normes à l'intérieur des normes (Clot, 2007). Il y a une possibilité d'appropriation de la situation par l'individu qui est à l'œuvre. Il est ici, dès lors, question de mettre en évidence certaines problématiques qui découlent de la procédure d'asile en vigueur. Ceci nous permet de proposer une réflexion sur les possibilités d'action des demandeurs d'asile et sur les mécanismes favorisant une autonomisation et une responsabilisation. Nous souhaitons alors comprendre la possibilité d'action dans cette spirale administrative et sociétale ainsi que les interactions avec l'environnement. L'investigation qui suit se tourne alors vers le territoire. En effet, nous pensons que la ville est une source inestimable de potentielles interactions, de possibilités de s'affirmer et de création de réseaux sociaux.

Les interrogations sont alors les suivantes : dans quelle mesure le demandeur d'asile peut-il habiter le territoire ? La pratique de la ville peut-elle être une ressource ? Une pratique égalitaire de ces espaces de pouvoir est-il possible ? Afin d'aborder ces questionnements, il est nécessaire, dans un premier temps, de traiter la pratique et la production du territoire contemporain.

II

LA VILLE CONTEMPORAINE

L'IDÉAL DU TERRITOIRE COMME PRATIQUE DÉMOCRATIQUE

L'ère de la mobilité a bouleversé non seulement la pratique du territoire mais également sa production. Le territoire comme diffus a ainsi remplacé la conception d'une organisation spatiale hiérarchisée. C'est dans cette perspective que Corboz (2003) s'était aventuré à proposer une nouvelle lecture du territoire Suisse : « comme l'hypertexte, l'hyperville est accessible de diverses façons ; on y entre, on en sort par une multitude de points – du moins si l'on peut encore parler d'entrée et de sortie ; on y circule également par des itinéraires extrêmement variés, du moment que les activités y sont dispersées, et surtout qu'il n'y a pas de centre, un centre, mais des polarités. La nature de l'hyperville détermine largement une observation, ou du moins le rend nécessaire : il va falloir apprendre à penser en termes de réseaux, et non plus en termes de surfaces » (p. 8). Un tel constat du territoire implique une redéfinition de sa pratique et de son appréhension. Le réseau est ainsi l'illustration d'un territoire composé de lieux disséminés, reliés entre eux, engageant la possibilité d'une pratique plus vaste. Cette pratique est par ailleurs facilitée par le « progrès de la vitesse » selon Virilio (Sarhou-Lajus, 2009, p. 1) en termes de moyens de transport ou de transmission, qui abolit les distances géographiques. La mobilité grandissante permettant et encourageant un nouvel usage du territoire questionne. En effet, les définitions d'habitant temporaire ou permanent et la distinction entre migration et circulation se complexifient ; le territoire est pratiqué en grande majorité par des « habitants temporaires » (Stock, 2004, p. 5) : « fondamentalement, la mobilité permet et exprime le fait que les pratiques s'associent à des lieux distincts du ou des lieux de résidence, nécessitant des circulations entre un grand nombre de lieux. [...] Le rapport aux lieux n'existe donc pas en soi, de façon indépendante, mais toujours relié à la question des pratiques » (p. 1). La mobilité mais également les technologies de transmission

remettent ainsi en cause la notion d'habiter comme « celui qui vit dans un lieu » (CNRTL, « Habiter », 2012), en proposant une pluralité des possibles lieux d'habitat. Le lieu de résidence n'est alors plus le seul lieu d'habiter et la notion de « chez soi » n'est plus nécessairement liée à une dimension stationnaire mais plutôt à celle de l'expérience des lieux. L'habiter ne signifie alors plus seulement dormir ou manger mais englobe l'intégralité des pratiques humaines (Lenel, 2011). Effectivement, comme le propose Stock (2006), il semble que l'on soit face à une réorganisation de la signification des lieux proches et lointains pour les individus. Plusieurs lieux peuvent être des lieux familiers, identificatoires, et non pas seulement le lieu de domicile. En effet, selon cet auteur, « la familiarité des lieux ne concerne pas uniquement les résidents, mais aussi les habitants temporaires qui, par leurs pratiques répétitives ou récurrentes, transforment le lieu étranger en lieu familier. [...] les individus, même en tant qu'outsiders – ceux pour qui les lieux ne sont pas familiers, qui n'en connaissent pas les codes – peuvent transformer le lieu a priori distancié en lieu d'ancrage identitaire » (p. 5). Un individu peut alors habiter une pluralité de lieux au sein desquels il développe des habitudes qui le font se sentir chez-lui: la rue, un quartier, un café, un commerce. Habiter deviendrait ainsi une question d'expérience intimement individuelle « associées aux représentations, valeurs, symboles, imaginaire qui ont pour référent les lieux géographiques » (Stock, 2004, p. 1). Un lieu se voit alors prendre différentes significations, suivant l'individu qui le visite, qu'il soit résident, visiteur, touriste, natif, ou autre. Comme l'avance Lynch (1999): « l'expérience que l'on peut faire quelque part dépend toujours de son environnement, de la suite d'événements qui y conduisent, du souvenir des expériences passées » (p. 1). Les lieux deviennent ainsi non seulement des espaces matériels mais égale-

ment des espaces vécus : « cette conception de la ville comme espace habité s'oppose ainsi résolument à celle de l'espace occupé selon laquelle l'individu «se répand» dans son environnement et a une emprise sur celui-ci. Au contraire, l'habiter contribue, au travers de divers types d'opération (de production, de communication, etc.), à organiser l'espace. L'individu développe des usages, des pratiques et des rapports aux lieux qu'il fréquente par lesquels ceux-ci non seulement se transforment matériellement, mais acquièrent une présence sensible » (Lenel, 2011, p.4). Dans l'idéal d'un territoire accessible dans sa totalité, la possibilité que ce dernier soit traversé, habité, transformé par un nombre conséquent d'acteurs divers est grande. Cette diversité d'acteurs en mêmes lieux engage ainsi la possibilité d'une mixité accrue. Cependant, si la possibilité de pratiquer le territoire en lieux multiples augmente avec une mobilité croissante, le territoire n'en est pas pour autant praticable en tous lieux. Les contraintes de différents types, qu'elles soient physiques, sociales, économiques, culturelles ou symboliques peuvent nuire à cet objectif. Il y aurait ainsi une inégalité en termes d'appropriation des lieux, dépendamment des individus : « la distribution des ressources matérielles et symboliques [...] habilite inégalement les différents groupes d'individus à « pratiquer » les espaces partagés, les faire leurs, les marquer ou les modeler selon leurs propres normes » (Lenel, 2011, p.5). Virilo (cité par Sarthou-Lajus, 2009) énonce ici cette ambivalence de la mobilité comme promesse d'un « chez-soi » en tout lieu : « le sédentaire est désormais celui qui est partout chez lui, avec le portable, l'ordinateur, dans le TGV aussi bien que dans l'avion ; ce n'est plus celui qui est d'un lieu particulier, « celui qui est d'ici ». Et le nomade n'est nulle part chez lui ; c'est celui qui vit dans des camps de transit, des ghettos, des bidonvilles, etc. » (p. 201). Être chez-soi en tous lieux serait

alors un privilège accordé seulement à certains groupes d'individus. Ainsi, seulement un nombre infime d'individus de la totalité de la collectivité urbaine seraient reconnus comme des habitants. L'espace public, interprété ici comme processus dynamique créé par les individus qui le pratiquent, serait alors excluant de certains groupes. Ceci nous amène ainsi à nous questionner sur la place du requérant d'asile dans ses possibilités d'expérimenter la ville. Les mécanismes d'exclusion au sein de la ville contemporaine ainsi que les discours sur la mixité urbaine sont alors à mettre en perspective.

LA VILLE ATTRACTIVE

Dans nos sociétés occidentales, les styles de vie sont influencés par la consommation. En partant du présupposé que l'espace public est un support de pratiques culturelles et de styles de vie, on laisse à penser que consommation et espace public sont ainsi intimement liés. D'après Thiery (2011), une logique de *branding* se déploie quasi systématiquement dans l'espace politique : « on insiste sur la convivialité du signe, sur sa modernité, son dynamisme, et sa capacité à donner un visage « attractif » à la ville » (p. 94). La valorisation marchande d'espaces de plus en plus orientés vers la consommation aurait ainsi « converti l'espace public en espace privé à l'égard des individus qui ne peuvent consommer » (Garnier, cité par Colombo, de Coulon & Litscher, 2016, p. 10). La peur du pauvre devient alors moteur de son exclusion (Secchi, 2013). Ainsi, comme le relève Katsching-Fasch (cité par Colombo, de Coulon & Litscher, 2016), les habitants des espaces reconnus cherchent en principe à éviter la possibilité d'être affectés ou gênés par la pauvreté et les différences culturelles. Le migrant représente alors « le conflit permanent autour du partage d'un bien-être économique fragilisé et d'un patrimoine symbolique confronté à l'altérité » (Da Cunha, 2005, p. 174). Comme le démontre Milliot (2016), « le spectacle de la vie nue de ces hommes venus d'ailleurs pour se retrouver suspendus dans un espace de non-droit [...] effraie » (p.41). Elle soutient que, le fait que ces individus soient de plus en plus nombreux, rend visible l'échec de l'Etat dans sa capacité non seulement à maintenir les frontières de la légalité mais également à protéger : « dérégulation de l'espace public » et troubles à l'ordre public sont les arguments des autorités pour demander des mesures sécuritaires. En d'autres termes, le désordre ne doit pas être : « il est admis que dedans est habitable, que dehors ne l'est pas » (Thiery, 2011, p. 149). La rue doit être nettoyée, inhabitée, car celui qui l'occupe ne possède

pas d'intérieur propre et est donc, par définition, « exclu ». Cette population en «surplus» se voit reléguée au sein de dispositifs tels que le centre, le camp ou autre, inventant les modalités officielles d'une « expulsion à l'intérieur » (Thiery, 2011, p. 151). La rue est sous contrôle : création de dispositifs de sécurisation, déploiement des forces de l'ordre et planification dissuasive. De plus, un ensemble d'architectures défensives liées à des initiatives publiques ou privées est déployé comme des obstacles, des panneaux d'interdiction, un mobilier urbain dissuasif, la mise en service de vidéos de surveillance permanente ou encore la mobilisation de patrouilles d'intervention. Ces pratiques sont progressivement devenues « des composantes importantes de la praxis et des politiques de l'espace pour instaurer un certain ordre dans l'espace urbain » (Colombo, de Coulon & Litscher, 2016, p. 8). La revendication d'un droit d'habiter revient ainsi à un groupe poli octroyant une visibilité à ses propres membres dépendamment des « règles de comportement interne au groupe, compliquées et souvent redondantes » (Secchi, 2013, p. 32). Il y a ainsi une restriction sélective des espaces démocratiques. Les lieux publics laissent pourtant à supposer qu'ils existent dans un intérêt démocratique pour une société de libertés publiques. Se pose ainsi la question du risque de l'urbanisme, en tant que discipline, comme prolongement de la politique qui « voudrait toujours davantage contenir les corps » (Thiery, 2011, p. 152).

L'ILLUSION DU DISCOURS SUR LA MIXITÉ

Les normes qui régissent la pratique du territoire et excluent certains groupes questionnent sur la cohabitation au sein de la ville. On pourrait alors parler des politiques qui tentent de répondre à cette question en encourageant la diversité comme promoteur d'un lien social harmonieux ou en parlant de mixité sociale. Lenel (2011) propose une lecture du discours de la mixité comme suit : « d'une part, la mixité est généralement défendue, dans les quartiers précarisés, comme moyen d'intégration des individus vivant « à la marge » (chômeurs, jeunes déscolarisés, personnes isolées...) parce qu'elle est supposée favoriser l'homogénéisation des comportements sur les modèles de comportement plus « normalisés » des populations favorisées qui sont encouragées à s'y implanter. D'autre part, le mélange de populations sur un même espace est associé à la recherche d'un consensus autour de valeurs communes, visant à prévenir les conflits liés à la rencontre de l'Autre » (p. 1). La mixité comme but ne serait en réalité qu'un moyen de normalisation ou d'exclusion d'individus considérés en marge. S'interroger sur la mixité c'est ainsi questionner « le rôle de la présence populaire dans une conception de la cité idéale qui, en prescrivant la mixité sociale comme condition de toute forme de cohésion sociale, tend vers une vision pacifiée, équilibrée, et harmonieuse des quartiers du centre-ville » (Giroud, 2016, p. 51). Ainsi définie, la mixité peut devenir un outil de justification de politiques de revitalisation et de réhabilitation : « au nom de la mixité sociale, une municipalité peut décider de démolir un grand ensemble et tenter d'en disperser la population, accélérer la gentrification d'un quartier ancien populaire au profit des classes moyennes » (Charmes & Bacqué, 2016, p. 12). On pourrait alors penser que l'argument de la mixité sociale n'est qu'une façon de légitimer et promouvoir le processus de gentrification, définie comme suit : « terme préférable à celui aussi utilisé d'embourgeoisement, car

le changement social s'amorce généralement par l'arrivée d'étudiants ou de jeunes ménages diplômés, dont les revenus ne sont pas beaucoup plus élevés que ceux des habitants déjà installés, mais qui possèdent un capital social et culturel important » (Giroud, 2016, p. 49). Ainsi, comme le soutient Giroud (2016), « les débats sur la mixité sociale dans les quartiers en gentrification posent de facto la question de la place, du rôle, et du devenir des classes populaires dans les centres attractifs des villes » (p. 63). Les politiques urbaines pourraient ainsi avoir tendance à utiliser l'alibi de la mixité sociale comme outil d'investissement de lieux considérés comme « malsains » ; la diversité étant d'autant plus appréciée qu'elle reste sous contrôle. Ainsi, « la situation de mixité peut être lue comme une « mise à l'épreuve » de l'individu dans laquelle ses rapports à soi, aux autres et au monde sont rejoués » (Lenel, 2011, p. 4). Réduire la question de la mixité sociale « à une position morale a priori ne permet pas de comprendre les processus et les enjeux, ni de s'interroger sur le lien entre mixité sociale et justice spatiale ou encore droit à la ville » (Charmes & Bacqué, 2016, p. 14). Si l'argument de mixité sociale introduit par les politiques publiques nous induit en erreur sur l'inclusion des populations en marge, il serait alors nécessaire de se questionner sur une réelle promotion de l'usage démocratique de la ville. Il n'est alors pas question d'incriminer la mixité sociale mais plutôt sa mise en œuvre actuelle. Il serait ainsi nécessaire de concevoir la mixité, non pas comme une promesse d'harmonie mais comme une confrontation à l'altérité.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Au travers de cette mise en contexte de la ville contemporaine, nous relevons que parmi les tâches de l'urbanisme, celle de permettre un usage démocratique de l'espace public est particulièrement complexe. Nous pensons ainsi qu'il était nécessaire, afin de comprendre le cadre dans lequel s'inscrit notre étude, de soulever les problématiques de la pratique et de la production de la ville d'aujourd'hui. Les interrogations qui en résultent sont alors les suivantes : Comment favoriser l'inclusion de divers groupes au sein de la ville ? Comment promouvoir l'acceptation de l'espace urbain comme lieu de confrontation à l'altérité ?

Comme le souligne Lynch (1999), « la ville ne doit pas être considérée comme une chose en soi mais en tant que perçue par ses habitants » (p.4). Ainsi, un des moyens d'aborder ces questionnements est celui d'observer les pratiques urbaines au travers des imaginaires et des styles de vie de tous les acteurs constitutifs de l'espace public. Dans notre cas particulier, c'est le regard et les interactions du requérant d'asile avec son environnement que l'on cherche à comprendre.



"C'est bien pour les réfugiés aussi parce qu'il y a le wifi gratuit. A Bel-Air, il y a le petit parc."

III

LA VILLE VÉCUE D'UNE PERSONNE EN PROCÉDURE D'ASILE

IV

LA PRATIQUE DU TERRITOIRE COMME RESSOURCE

*III**LA VILLE VÉCUE D'UNE PERSONNE EN PROCÉDURE D'ASILE*

INTRODUCTION AUX RÉCITS ET LEURS REPRÉSENTATIONS

La politique de l'EVAM est celle de disperser les structures d'accueil sur l'entier de son territoire et dans ses villes. Au cours de sa procédure, le demandeur d'asile se voit ainsi hébergé sur le territoire vaudois en différentes locations ; Crissier, Bex, Yverdon, etc. Il peut ainsi passer plusieurs mois à Sainte-Croix et les suivants dans une autre ville. Les lieux de vie du demandeur d'asile ne s'arrêtent pas seulement à l'hébergement. En effet, les cours de langue ou les structures d'accueil de jour prennent place dans différents emplacements. Le demandeur d'asile est alors un pratiquant du territoire, faisant partie intégrante des acteurs participant à sa transformation : « il s'agit d'acteurs de la cohabitation dans l'espace public et des membres de la société urbaine, cultivant des savoirs et des représentations sociales essentielles à la compréhension de dynamiques locales tant qu'universelles » (Colombo, de Coulon & Litscher, 2016, p. 7). Le demandeur d'asile, figure construite par un statut juridique comme on a pu le voir précédemment, est avant tout un individu aux représentations, savoirs et styles de vie propres. Cette richesse négligée nous semble nécessaire à explorer en considérant la personne de manière attentive et individuelle. Partant du principe qu'habiter est « le rapport à l'espace exprimé par les pratiques des individus » (Stock, 2004, p. 2), il nous semble intéressant d'axer le questionnement sur « l'habiter » comme expérience du territoire en s'éloignant d'un regard classique de l'hébergement comme seul lieu d'habitat. De plus, nous soutenons la thèse de Lynch (1999) qui veut que « dans une ville les éléments qui bougent, en particulier les habitants et leurs activités, ont autant d'importance que les éléments matériels statiques » (p.2). Le regard se tourne alors vers la pratique et les représentations du territoire des demandeurs d'asile. Comment expérimentent-ils le territoire ? Quelles sont les conditions d'appropriation et quelles en sont les limites ? La

rencontre avec le monde commun favorisant une « reconnaissance mutuelle » (Métraux, 2011) est-elle possible ? Cette reconnaissance de la population légitime à l'égard du requérant d'asile, composée de divers facteurs comme l'estime sociale, l'approbation de l'autre ou la reconnaissance de ses droits, peut-elle prendre place dans le milieu urbain ?

Penser la ville contemporaine comme lieu de confrontation nécessite de questionner la relation des usagers avec l'urbain. Afin d'aller aux plus près de cette réflexion, nous nous sommes rendues à la rencontre des individus concernés, acteurs à part entière de l'espace public. L'intérêt s'est alors porté sur l'appréhension de leur usage du territoire et leur accès à la ville. Il aurait été intéressant de se questionner sur l'usage de l'entier du territoire vaudois, mais le choix d'un territoire plus restreint nous semblait plus maîtrisable dans le cadre de ce travail ; une investigation plus fine des lieux concernés peut ainsi être présentée. Dès lors, le choix du lieu d'investigation a été celui de la ville de Lausanne, centre urbain important de la région.

Pour procéder, il était important de faire appel à l'imaginaire des individus concernés en partant du principe qu'ils étaient porteurs de leur propre savoir. Les supports choisis pour explorer cet imaginaire ont été le dessin accompagné de son récit. L'un pouvait être l'initiateur de l'autre et favorisaient l'accès à la représentation mentale de la ville. Les récits permettent ainsi d'accéder au ressenti procuré par les lieux représentés par le dessin ou absents dans ce dernier. C'est donc à l'aide de ces deux supports que nous avons appréhendé la pratique de la ville du demandeur d'asile. L'analyse qui s'en suit tentera de faire émerger des pistes de réflexion favorisant la production d'une ville inclusive. Il n'est alors pas question de proposer une systématique d'analyse mais plutôt de comprendre, dans une démarche inductive, comment ces informations

singulières peuvent amener à des propositions urbaines et architecturales.

Par ailleurs, il est important de signaler que les résultats ne sont pas exhaustifs et n'ont pas une visée de généralisation. En effet, la méthode qualitative, au sens de Giddens (2012), par exemple, souligne la singularité de l'individu dans l'expérience qu'il fait de son espace social, ici, de sa ville, notant toutefois certaines similitudes à l'étude des récits et dessins. Enfin, la notion de « réflexivité » est importante dans notre démarche, dans la mesure où notre perception est également à prendre en compte lors de l'analyse des résultats (Giddens, 2012).

La méthode adoptée était alors la suivante : notre population est celle du demandeur d'asile. Elle est composée de 8 sujets, 5 hommes et 3 femmes, tous âgés entre 20 et 30 ans, habitant dans des lieux de résidence collectifs, comme le foyer et l'abri PC. Le recrutement s'est effectué d'une part selon une méthode « boule de neige » et d'autre part avec l'aide de l'EVAM. Dans un premier temps nous avons demandé aux personnes d'énoncer les premiers mots qui leur venaient à l'esprit en relation avec la « ville de Lausanne ». Dans un second temps, il était question de dessiner une carte de la ville de Lausanne, « comme ils l'imaginent ». Il était important de mentionner qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse et que nous nous intéressions à leur propre perception et expérience de la ville. Afin de guider les personnes, nous leur demandions subsidiairement quels lieux ils fréquentaient et au contraire, les lieux qu'ils ne fréquentaient pas.

Le résultat de ces rencontres se présente comme suit : Le dessin et son récit.

*IBRAHIM
28 ANS
CÔTE D'IVOIRE
EN SUISSE DEPUIS 4 MOIS*

« La première chose que j'ai vue quand je suis arrivé c'est la grande horloge Rolex en haut du grand bâtiment à Chauderon, ça m'a fait sourire, j'ai pensé à un ami très cher. Mon premier jour à Lausanne, je suis sorti du bunker et je ne savais pas où aller, c'était la première fois que je me retrouvais à devoir errer, attendre que le temps passe. Je suis sorti vide, aucune idée où aller et je me suis retrouvé à Ouchy. Il y avait les drapeaux de tous les pays, j'ai pris une photo de celui de mon pays. Je ne l'ai plus parce que je me suis fait voler mon téléphone.

Tout se réfère à Chauderon, c'est mon repère. A l'arrêt de bus de Chauderon, à l'angle, il y a l'horloge Rolex. Je fais attention aux arrêts de bus, j'aime bouger.

Il y a Bel-air et la place de la Riponne. Il y a aussi cette bibliothèque à la Riponne. Je ne sais plus le style de la bibliothèque mais je veux bien lui donner ce style. Et là il y a ma bibliothèque préférée, même si j'ai peur quand je vais là-bas. Le tunnel pour y aller me fait peur, il y a toujours des gens bizarres avec la police qui rôde.

Ça c'est l'arrêt de bus de Bel-air, la place de Bel-air.

Il y a la rue St-roch aussi, c'est normal que je m'en rappelle parce que c'est là-bas qu'il y a le SPOP. Je pensais que le permis N allait durer longtemps. Le SPOP c'était ma limite, je n'avais pas dépassé ici, mon cul-de-sac. Il y a la rue qui va à St-Paul, elle se scinde

en deux.

Là, voilà mon coin préféré, le pont Chauderon. Il est beau. C'est le premier pont que j'ai connu. J'ai pris le bus 3 la première fois à Lausanne et il est passé par le pont. Pour aller à Chavannes je prenais aussi ce pont. Il y a l'autre là aussi, oui celui vers Bessières.

La place de l'Europe, je prenais le 22 ou le 60 pour aller faire du bénévolat au point d'appui.

Je dormais dans le bunker aux Boveresses. Je ne le dessine pas parce que je ne sais pas comment le dessiner. Il y a la route qui va vers Chavannes, je prenais le train pour aller à la Bourdonnette proche de l'EVAM.

Ah oui, Lausanne gare, je l'ai oubliée, elle est par là je pense. J'aime pas la gare, on dirait que je vais quelque part. J'ai plus envie de bouger, je veux juste être à Lausanne.

Il faut que j'arrive à mettre ma bibliothèque.

Ça c'est l'ascenseur Vigie, ça c'est le pont Chauderon. Je suis arrivé à la gare, pris un bus

pour aller au SPOP. Ensuite, j'ai pris l'ascenseur et le métro pour aller à Chavannes. Il ne sert à rien cet ascenseur, il n'y a jamais personne à chaque fois que je le prends. Essayez de marcher un peu ! Il y en a même deux d'ascenseurs! Du coup, je ne peux vraiment pas les oublier ! Ils pourrait y avoir au moins des escaliers. Et si Ibrahim veut monter à pied !

J'ai même une carte d'abonnement à la bibliothèque. J'y allais entre 12h et 18h et je lisais des couvertures. Et quand j'ai perdu mon téléphone, j'ai commencé à utiliser la connexion de internet de la bibliothèque.

Je devrais avoir Bessières, je ne me rappelle plus, ah mais je l'ai lu pourtant à chaque fois, il y a un petit écriteau sur le pont. Sur les grandes colonnes, des petites plaques. Ah je m'en rappelle pas. Bessières ça me plait bien, j'allais faire du bénévolat là-bas.

Il y a cette route que j'emprunte pour faire mes cours de français. Je m'arrêtais à l'arrêt de bus du Belvédère. Les cours c'était à Sévelin. J'aime pas, c'est trop vide, trop industriel.

Au début j'allais à Bel-air, mais après ça m'a dégoûté. C'est l'image que mes compatriotes donnaient, ce que les gens faisaient là-bas. Je n'ai rien contre les gens qui prennent de la drogue mais pas dehors.

Je savais pas qu'il y avait la bibliothèque de Chauderon et c'est quand je suis allé à la Riponne, qu'ils ne voulaient pas me prêter de livres à cause de mes documents incertains. Je vais les ramener les livres, je vais pas les voler, tu veux que je fasse quoi avec?! A Chauderon il m'a donné la carte. Il m'a dit c'est égal, si tu veux venir lire, viens lire.

Il y a une chose qui est sûr, c'est que je suis là.

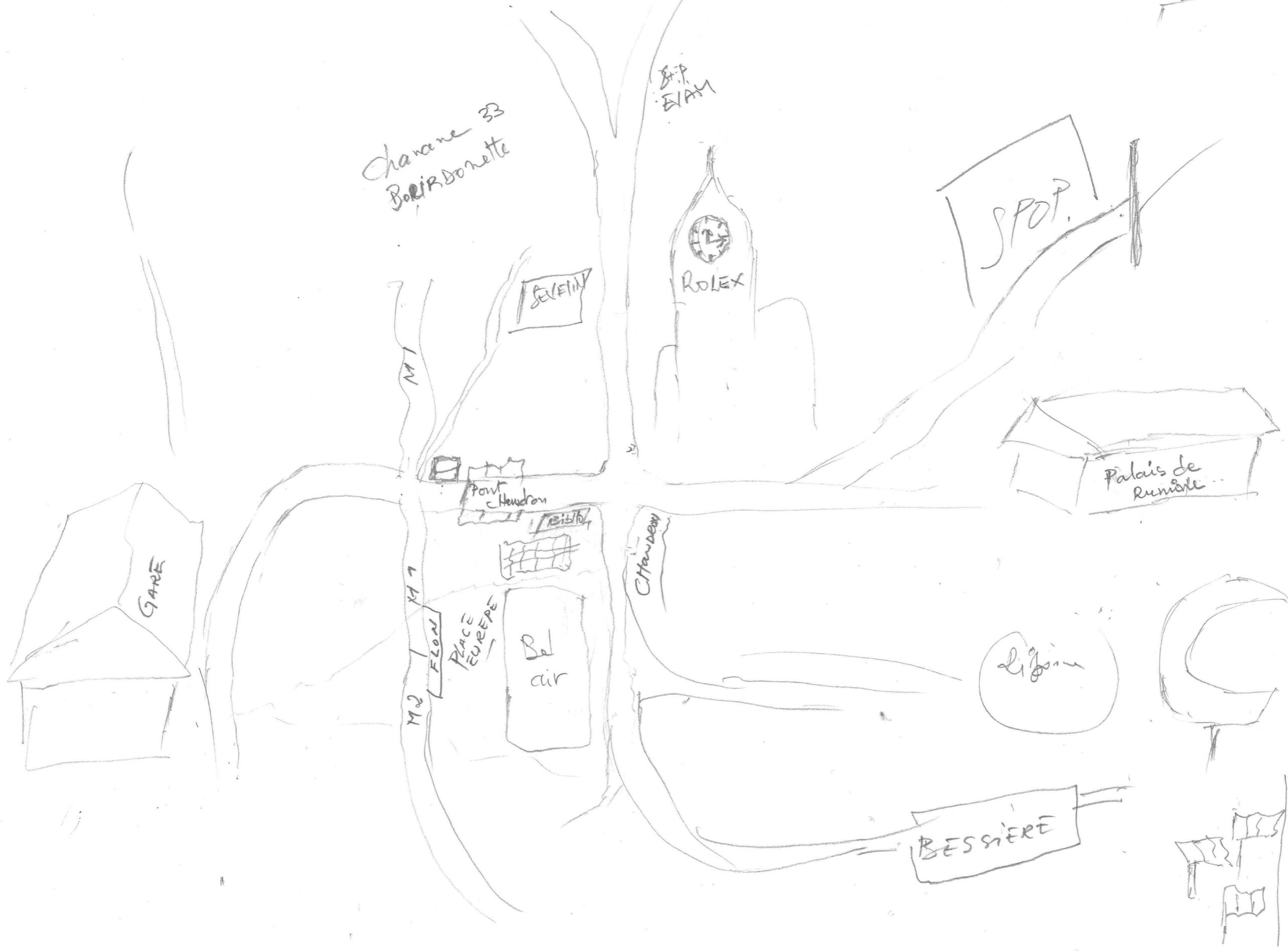
Ici c'est spontané, tu peux être en 15 minutes à Chavannes, mais c'est extraordinaire ! C'est comme quand j'attendais le bus, il y a un écran qui indique dans combien de temps il va arriver. Le temps était estimé à 5min, j'ai regardé ma montre et hop c'était exactement 5 minutes.

Le bunker c'est juste que tu dors bien, je me sentais mieux au bunker qu'au sleep-in. Dans le bunker on a déjà dormi ensemble plusieurs fois. Pendant une semaine c'est toujours les mêmes personnes. Tu peux laisser tes affaires et les retrouver, c'est ton lit ! Le sleep-in, c'est toujours différent, tu dors jamais dans le même lit, avec les mêmes personnes. J'avais peur. Je ne restais pas à Morges, je venais tous les jours à Lausanne, à St-Paul. On me donnait mon billet de bus et un bon pour dormir au sleep-in. Il fallait le faire tous les jours. Chaque soir on me donnait une nouvelle brosse-à-dent, de nouveaux draps, un linge, un dentifrice. C'est stupide, c'est vraiment du gaspillage ! Tu veux que je fasse quoi avec une nouvelle brosse-à-dent tous les soirs ?! Celui qui fait un an là-bas, c'est 365 brosses à dent ! C'est combien une brosse-à-dent ? Et le billet de train aussi, 14.- chaque jour ! Tout ça pour me décourager. Mais moi je ne me décourage pas.

Ils sont venu le 11 à 1h du matin : « il y a une place pour vous sur le vol ». Je ne voulais pas partir. Ils m'ont dit que je devais partir d'ici mais que je pouvais aller à St-Paul et que j'irai ailleurs. Je n'avais pas de contact, je ne savais rien.

La place de l'Europe, c'est ici que les gens vont danser. La seule fois où je suis allé à un concert, c'était à Ouchy. Je prenais le 3 et 21 pour aller à la gare. Le 6 pour aller à Boveresse. »

*Mon premier jour à
Lausanne, je suis
sorti du bunker et
je ne savais pas où
aller, c'était la
première fois que je
me retrouvais à devoir
errer, attendre que le
temps passe.*



Chauxne 33
Boni Bonette

B.P.
EIAM

SPOT

SEVENNY

ROLEX

Palais de
Ruménille

GARE

Pont
Henderson

BISH

CITADON

PLACE
EUROPE

Bel
air

L'Esplanade

BESSIERE

M1

M2

FLON

ALBERTINE
26 ANS
CAMEROUN
EN SUISSE DEPUIS 11 MOIS

« J'aime quand on voit les gens le matin, tu salues. C'est quelque chose qui m'est mmh , je suis contente. Même tu vois quelqu'un, tu la connais pas, la personne elle te salue bonjour, bonjour. Et aussi il y avait un temps que j'étais dans le bus et il y a un homme avec son enfant, et son sac était à côté et son sac a tombé. Quand il voulait arrêter le sac, et l'enfant aussi voulait tomber direct, je crie ATTENTION ! L'on voyait que le type m'a regardé, il m'a regardé et c'est après que j'ai constaté que j'avais pas le droit de crier « attention ». J'avais crié comme ça parce que j'avais peur que l'enfant voulait tomber mais lui il s'est tourné et m'a regardé justement comme ça. Et c'est un autre garçon qu'était devant qui est venu pour tenir l'enfant. Maintenant pour moi j'avais vu que je n'avais pas le droit de crier. Et j'ai vu que le mot là que j'avais parlé était pas bon. Il fallait pas crier « attention », mais j'avais peur quand l'enfant voulait tomber et la sac là. Mais quand je crié comme ça « attention » il m'a regardé méchamment. C'est comme j'ai crié mal, c'est ce que j'ai pensé.

Il y a le bus, c'est pas tout le temps que les gens disent bonjour. Non pas tout le temps, mais parfois quelqu'un te voit et te dit bonjour. Voilà et quand tu veux sortir, vers le soir, le chauffeur te dit bonne nuit, au revoir. C'est une bon habitude. Et ce que je aussi vois dans la vie les gens, on respecte les enfants bien. Et ça pour regarder dans

mon pays et ici, ici c'est bon, on respecte les enfants et on respecte les femmes. Et les gens sont gentils aussi.

Il n'y a pas un lieu que je dis que je n'aime pas ou que j'aime. Si je veux dessiner Lausanne...

Ici c'est Crissier, la route qui vient ici à Evam, et tu tournes autour par la route qui part à Lausanne-Flon et en partant tu trouves une autre route à côté qui va à Renens. C'est une maison à côté de la route. Oui c'est qu'il y a beaucoup d'endroits à Lausanne, où je passe souvent c'est aller à Lausanne-Flon. C'est Chauderon et Bel-air. C'est pour prendre le bus. Je prends à Chauderon. J'allais à Renens à côté du 1er août, il y a un hôpital là-bas.

Je me balade pas trop. Seulement quand je pars à Lausanne-Flon et parfois je pars à mon chorale gospel où je pars souvent chanter. On part chanter les chansons de gospel à Lausanne-Flon à côté. Je suis passé là une fois pour aller à SAJE avec

mon assistante.

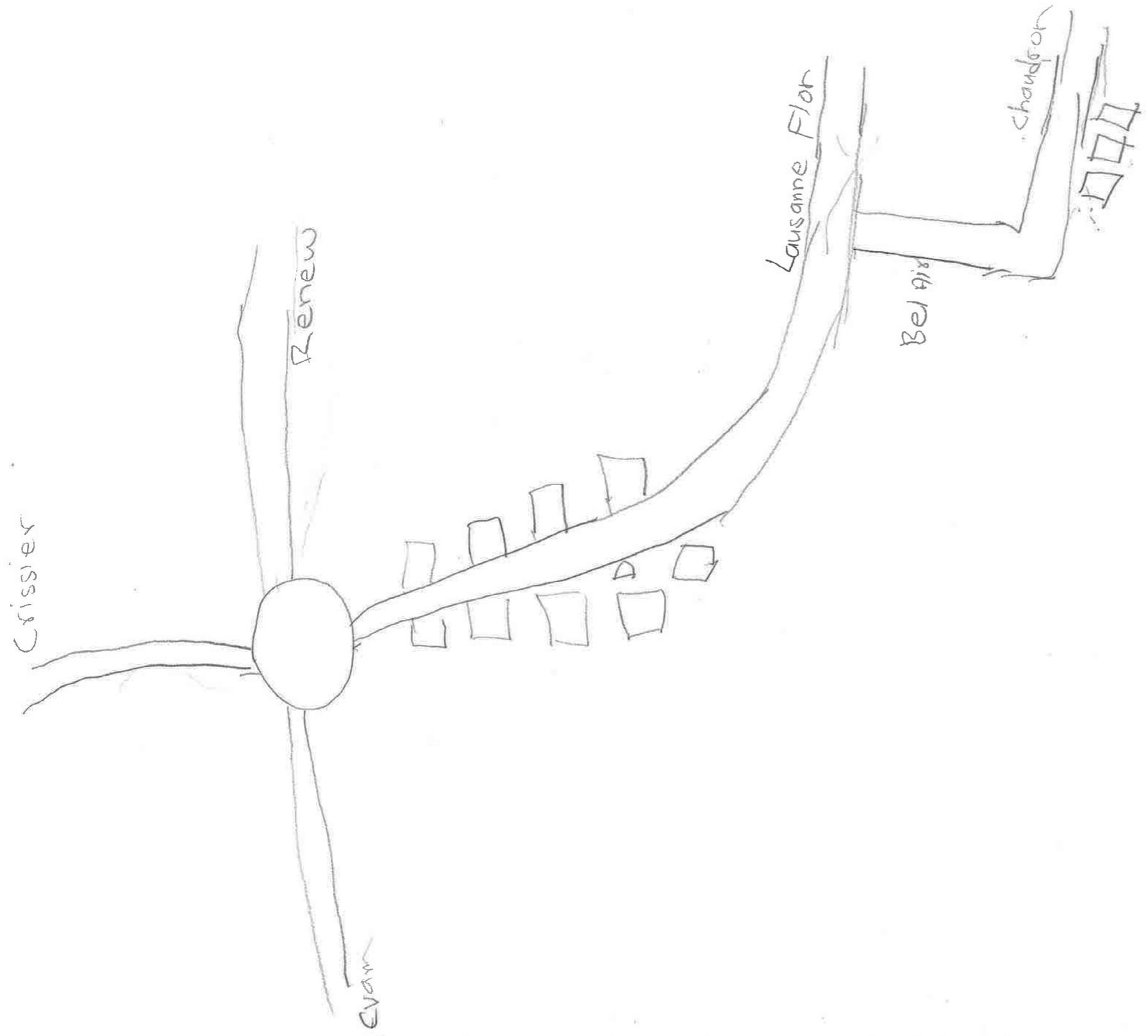
Parfois je pars payer les choses à Chauderon dans le magasin africain. Je suis allée au magasin à Chauderon. A Bel-air c'est pour prendre le bus.

Je vois les gens noirs et les gens blancs dans la ville mais c'est pas les gens que je le connais. Je vais seulement à l'église. Ou si quelqu'un m'invite comme mon infirmière qui

m'invite quelque part.

Quand il fait froid je sors pas. Quand il fait beau, je sors, je pars balader, je reste et je regarde les endroits. Et comme ici à Renens, à côté de Migros je pars m'asseoir, là-bas les gens s'assoient et je m'assois là-bas. C'est après le rond-point de vers Renens, tu montes un peu. Quand il fait chaud tu restes dehors. Quand il fait froid je reste ici parce que je peux pas supporter le froid dehors. Je pars à l'école, je reviens quand il faut payer la nourriture, je paie après l'école. L'école c'est derrière l'Ecole de Métiers.

Comme je suis dans la chorale avec les gens, les gens sont gentils aussi. Je peux rester avec eux , on avait le concert l'autre jour et c'était beau. Je chante une fois par semaine dans une église. »



*FARID
26 ANS
AFGHANISTAN
EN SUISSE DEPUIS 1 AN*

« Ça c'est Lausanne. Ici c'est Pully, ici Renens, le Mont-sur-Lausanne. Ici c'est Prilly Il y a un bus 22.

J'aime la Riponne, parce que là-bas c'est très joli, il y a une bibliothèque et beaucoup de magasins avec des habits. Je vais souvent dans les magasins. Je vais des fois à la bibliothèque. On discute avec les gens, lire des livres et regarder les animaux au musée. Avant j'allais à la Riponne quand j'étais à Pully.

A Malley, j'allais chez Mama Africa, mais c'était pas bien. Mais j'y allais quand même parce qu'il n'y a pas d'autre endroit où aller. Quand il fait soleil, je vais dehors mais quand il fait pas beau, on va à la bibliothèque ou à Mama Africa. Quand il fait soleil on va à côté du lac, à Ouchy. Il y a un stade vers là-bas, comment il s'appelle, ah oui Vidy. Où les gens vont courir. J'allais faire du sport samedi ou dimanche. J'ai fait les 10 kilomètres à Vidy.

Bel-air j'aime parce qu'il y a tout ce qu'on demande, la Migros, il y a le centre-ville. C'est bien pour les réfugiés aussi parce qu'il y a le wifi gratuit. A Bel-air, il y a le petit parc.

Moi j'aime Puidoux-Chexbres parce que j'ai beaucoup d'amis. Je restais pas à Pully parce que là-bas c'était pas bien. A Ouchy, quand il y a beaucoup de soleil, on reste parce qu'on a pas de travail, avec mes amis. On

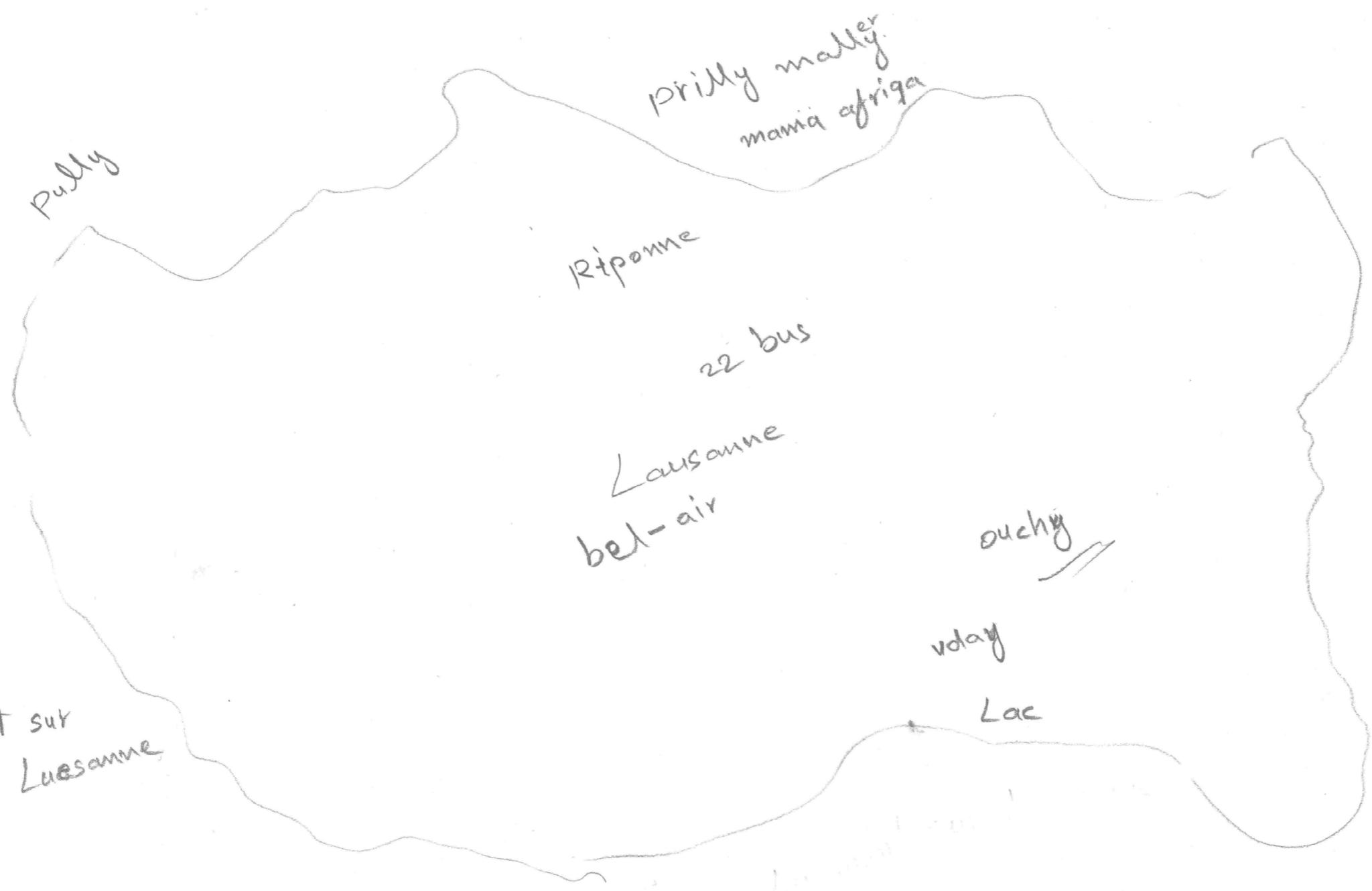
reste dans le parc.

Je reste chez moi si je n'ai pas les cours. Je reste parce qu'il fait froid. Quand il fait beau, je pars de la maison, c'est pas facile de rester tout seul.

Le bus 22 c'est jusqu'à Clochette, c'est vers chez moi et je marche 15 minutes.

Au centre-ville il y a beaucoup de monde. »

*A Malley, j'allais
chez Mama Africa,
mais c'était pas
bien. Mais j'y
allais quand même
parce qu'il n'y a
pas d'autre endroit
où aller.*



Pully

Prilly malley
mama afriqa

Riponne

22 bus

Lausanne
bel-air

ouchy

vday

Lac

La mont sur
Lausanne

Renens
mama afriqa

La mont sur Lausanne

*DIVINE
29 ANS
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU
CONGO
EN SUISSE DEPUIS 6 MOIS*

« Les endroits comme Métropole, comme le musée qui est à Riponne. Il y a Cathédrale là aussi. Il y a quoi encore ? L'église catholique au Valentin. Tu me demandes ce que je vois non? Quand j'arrive quelque part, ce qui m'intéresse, ce que tu vois directement que dans cet endroit?

Lausanne-Flon aussi, à Lausanne-Flon je vois beaucoup de gens, beaucoup d'activités qui se passent là-bas. Euh il y a quoi encore ? Bel-air, mmh c'est tout hein. Je passe par là et puis je vois.

Il y a un musée on était parti quand je faisais les cours de français, on était parti à un musée et l'église du Saint-Valentin j'ai déjà été là-bas. Métropole pour faire des achats, là-bas à l'intérieur il y a des boutiques. Des fois je peux faire mes commissions au Migros.

Lausanne-Flon pour se balader, Métropole aussi je pars, je peux entrer, je regarde des choses, je regarde le prix des habits. Peut-être pour aller faire des achats pour acheter quelque chose pour elle, du Pampers, je peux aller.

On peut aussi aller au Flon, il y a des restaurants, il y a des terrasses, on peut rester là avec des copines. Il y a une terrasse là quand tu traverses, là où il y a le bus 18 qui s'arrête à la place du piéton là, il y a une terrasse là. Je faisais le cours de français au Sévelin et maintenant on venait là avec des copines après le cours, on restait là. On peut rester seulement à Lausanne-Flon,

là où il y a le banc, à l'arrêt du bus, on restait là, on parle et puis on part comme chacun peut prendre le bus 18 là, c'est le terminus du 18. Et puis je rentre. Des fois ici c'est ennuyant, je peux pas tout le temps rester enfermée et j'étais aussi seule avant qu'elle vienne, j'étais aussi seule, je n'arrivais pas à rester toute seule. Mais maintenant il fait froid, il fait froid vraiment.

Ouchy aussi était bien, il y a beaucoup de gens, il y a de l'eau. Il y a Vidy, toujours, la rivière là et les gens qui se baignent. On était une fois avec mes copines là-bas, il y avait que mes copines qui se baignaient. Je voulais me baigner mais j'ai pas aimé l'eau là. Je pars aussi à Bellevaux, j'ai une copine qui est là-bas.

Et ici je suis seulement ici au foyer, pour aller se balader ou j'utilise aussi le Migros ici. Là aussi il y a beaucoup de boutiques à l'intérieur.

Depuis que je suis arrivée ici je n'ai jamais été à Yverdon. Quand j'étais à Vallorbe on partait à Yverdon pour l'hôpital

mais depuis que je suis ici je n'ai jamais été à Yverdon. Et puis j'ai une copine qui est à Aigle mais je n'ai jamais été.

Il y a la petite marché qu'on vend des choses dehors, je regarde. Et puis il y de l'eau qui sort là. C'est tout.

L'été on partait à Ouchy et on restait là pendant une heure ou deux heures. Pendant l'été

là c'est bien mais quand il fait froid comme ça, je m'ennuie beaucoup, beaucoup beaucoup. Je vais plus aux cours de français parce que je viens d'accoucher. Ah c'est ennuyant, c'est ennuyant de rester seulement à la maison, la journée comme ça. Et puis l'Europe c'est pas comme chez-nous là-bas au pays. Tu as les gens, il y a quelqu'un qui peut rester avec ton enfant, tu peux aller faire tes courses. Mais ici là, aouf !, tu es seul, tu es toute seule, tu fais tout avec elle. Mais vous ici, avec l'enfant qui a une semaine vous donnez déjà les rendez-vous. Quelqu'un qui vient d'accoucher, même pas deux jours qu'elle est sortie du maternité, vous donnez des rendez-vous. Tandis que chez nous au pays quand tu viens d'accoucher, une femme elle reste 3 mois à la maison et puis pendant ces 3 mois-là toi tu fais seulement qu'allaiter l'enfant. Tu touches rien, tu prépares pas, mais ici ce n'est pas ça. Et puis il fait froid, des rendez-vous avec une petite fille comme ça. Sinon ça va.

Si je peux dire l'endroit que j'aime pas vraiment, l'endroit que je n'ai jamais aimé c'est Vallorbe hein. Là où j'étais. Et puis ici un peu, ici un peu. C'est loin, tu descends du bus et puis tu fais 25 minutes dans le bus. Ensuite tu as des rendez-vous, parce que tous nos rendez-vous c'est toujours à Lausanne. Tu te prépares déjà une heure avant, ensuite tu as le rendez-vous de 10 heures, au plus tard à 9 heures tu quittes ici, sinon tu vas louper le bus, et puis tu vas rester 10 minutes, tout ce temps-là compte.

A Vallorbe c'est là où j'étais allée demander mon asile. Je dois mettre ça aussi ?

Bellevaux, le bus 8 à Bel-air et tu montes, à côté du Léman. J'avais des amis qui étaient aussi des requérants et j'avais une fois allé là-bas, on appelle ça bunker. Et maintenant chez ma copine c'est arrêt Forêt.

Bel-air c'est pour prendre le bus, il y a aussi les magasins. Là il y a une maison

tout près de l'arrêt là, je peux aller là-bas aussi. Un maison d'habits, Diva, je crois ça s'appelle comme ça. Quand je m'ennuie, rien à faire je vais me balader dans les magasins. A Bel-air je peux prendre le bus 9 Prilly-église je descends à Prilly et puis je viens jusqu'à Bugnon et je prends le bus 18 pour arriver ici.

Des fois quand je sors ici, peut-être je vais au CHUV et puis quand je finis, je rentre à la maison et je peux rester là à Lausanne-Flon et comme ma copine avant qu'elle arrive à Yverdon, elle était là à Lausanne. Je l'appelle parce qu'elle était juste dans un foyer là, je sais pas si tu connais, Rôtillon, derrière-là il y a aussi une association des requérants. Elle était là et maintenant on l'a envoyée à Yverdon, elle est maintenant à Yverdon. On faisait les cours ensemble mais maintenant je la vois pas. On s'appelle seulement au téléphone parce que ils disent chez moi ici c'est loin. Avant quand elle était ici à Lausanne, elle venait mais depuis qu'elle est venue à Yverdon elle doit voir aussi le temps des trains. Pour venir chez toi il faut venir toute la journée.

Ça ce sont tous les endroits que je fréquente beaucoup. »

•Metropol

Mise.

Cathedral.

Eglise catholique. Valentin.

Louisaune Flon.

BEL. AIR.

suchy. vidi.

Vallarbore. Bellvaux

*NASER
25 ANS
AFGHANISTAN
EN SUISSE DEPUIS 10 MOIS*

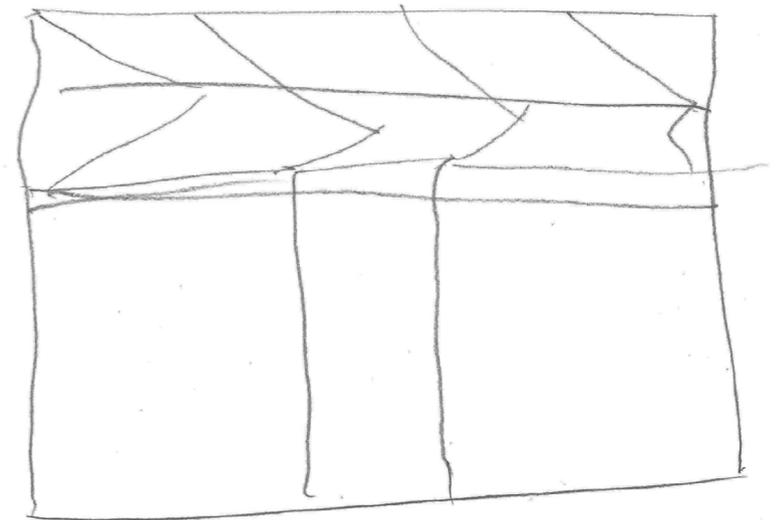
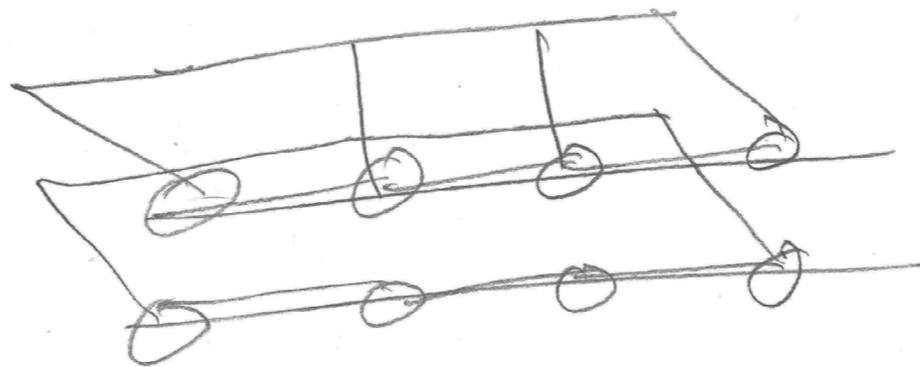
« La Migros, la Coop, l'église vers Ouchy, le grand port. Maladière-Lac c'est pour nager, le grand lac. A Maurice-Béjart il y a la bibliothèque pour apprendre le français, prendre des livres.

Il y a aussi le cinéma à Chexbres et la piscine à Chexbres. Un grand arbre à Cully, de 1798. J'ai habité pendant 10 mois à Chexbres. Je descends à la voie 70 et j'allais à Mama Africa. Je jouais un peu au babyfoot, au billard, au ping-pong, boire des thés, des cafés pour le jour. Je venais tous les jours. Le soir le bunker, l'entrée pour le bunker, à 18 heures le soir jusqu'à 9 heures le matin. A 10 heures 15 il était open jusqu'à 17h15 Mama Africa. Beaucoup d'amis avant on était 60-64 personnes. Maintenant, je sais pas combien de personnes.

3 jours je partais à l'école à Montelly pour apprendre le français. Je pars avec les amis pour le foot avec une place de foot entre Puidoux et Chexbres.

Il y a 3 chambres. On est seul dans la chambre. Je marche beaucoup à Lausanne. Toutes les places parce que j'ai pas de travail, donc toujours marcher. Quelque temps le bus quelque temps à pieds. »

*Je jouais un peu
au babyfoot, au
billard, au ping-
pong, boire des
thés, des cafés
pour le jour. Je
venais tous les
jours.*



ASHKAN
26 ANS
AFGHANISTAN
EN SUISSE DEPUIS 10 MOIS

« Je dessine Lausanne Flon parce que j'y vais tous les jours. Je pense que c'est le cœur de Lausanne.

Ici c'est les TL.

Tout commence ici. Tout le monde vient à Lausanne Flon et va travailler, c'est un lieu tellement important pour tout le monde.

Il y a l'église, le symbole de Lausanne.

Lausanne Flon j'aime.

La première fois que je suis venu, c'était à Lausanne Flon.

Il y a la fête, les concerts, les clubs, les bars.

Quand j'étais fatigué, que j'avais reçu ma décision négative, je suis resté à l'arrêt de bus ici, le bus 22.

Lausanne c'est comme une grande montagne et la ville est comme des escaliers. Quand tu vas à Ouchy, au lac, tu es aux limites. Tu vois le futur, tout est clair. Tu es dos à la montagne, au passé, et le futur est comme le lac, lisse, plat, calme. »

*Je dessine Lausanne
Flon parce que
j'y vais tous les
jours. Je pense que
c'est le cœur de
Lausanne.*



*LYS
26 ANS
CAMEROUN
EN SUISSE DEPUIS 6 MOIS*

« For an asylum seeker, the first thing, if you ask where you love to go, and you are in a safe country, it must not be there is a place you don't want to go. You want to see everything, get to know everything. In fact you're anxious, you just feel anxious, and excited. It's just the bus ticket, that is the problem. If not, we love to go everywhere. And the bus ticket is strictly on some places, you just have to go around it. I don't have bus tickets, I stopped school because I got my child, so I don't have.

If I have a rendez-vous in a hospital, they give me here otherwise I have to pay. If you are a student, you must have it because you go to school. I stopped school, I come to the reception and take it if I have to run to the hospital. So you can walk a lot, that is for sure, but it's okay.

So for that I think is the anxiety to know everywhere. Because, you are seeking an asylum, you have not been to that country, except if somebody that has been to this country. If you have not been to that country, you love to know everything, everything! You want to know everything, that is for sure!

Try to imagine Lausanne? Is that possible? I don't think so.

The thing is, so many people see me like euh..., I usually say, they say... I did not go to school much, I regularly say this, everything I learned, maybe I am smart to learn it. Everything I know is by air! I can say by air, communicative, with people, with friends, all

those things. But not the school part, I am not so good because I didn't go to school.

So okay now, if I have to draw, I have to start, from Crissier to this... Okay, What do you want, you want me to draw what? What is your mind, I just imagine Lausanne itself, because Lausanne is big. Lausanne hospital, Lausanne-Flon,...

The only place I go to from here to Lausanne-Flon, Lausanne-Flon to hospital, finish.

But I'm not so familiar with all those places, I just pass, pass, pass, I don't because I don't have anything to do there. If I leave from here and have a rendezvous at the hospital, I know my way through. I just know I take the bus, I drop here, I leave from here, I go there, and I get to the hospital, I do whatever I am supposed to do, and I come back here. I don't spend time in the city. Where if I'd do it? I don't drink coffee, I love to cook my food myself, so... If I sit somewhere it's because I am waiting for the bus, finish.

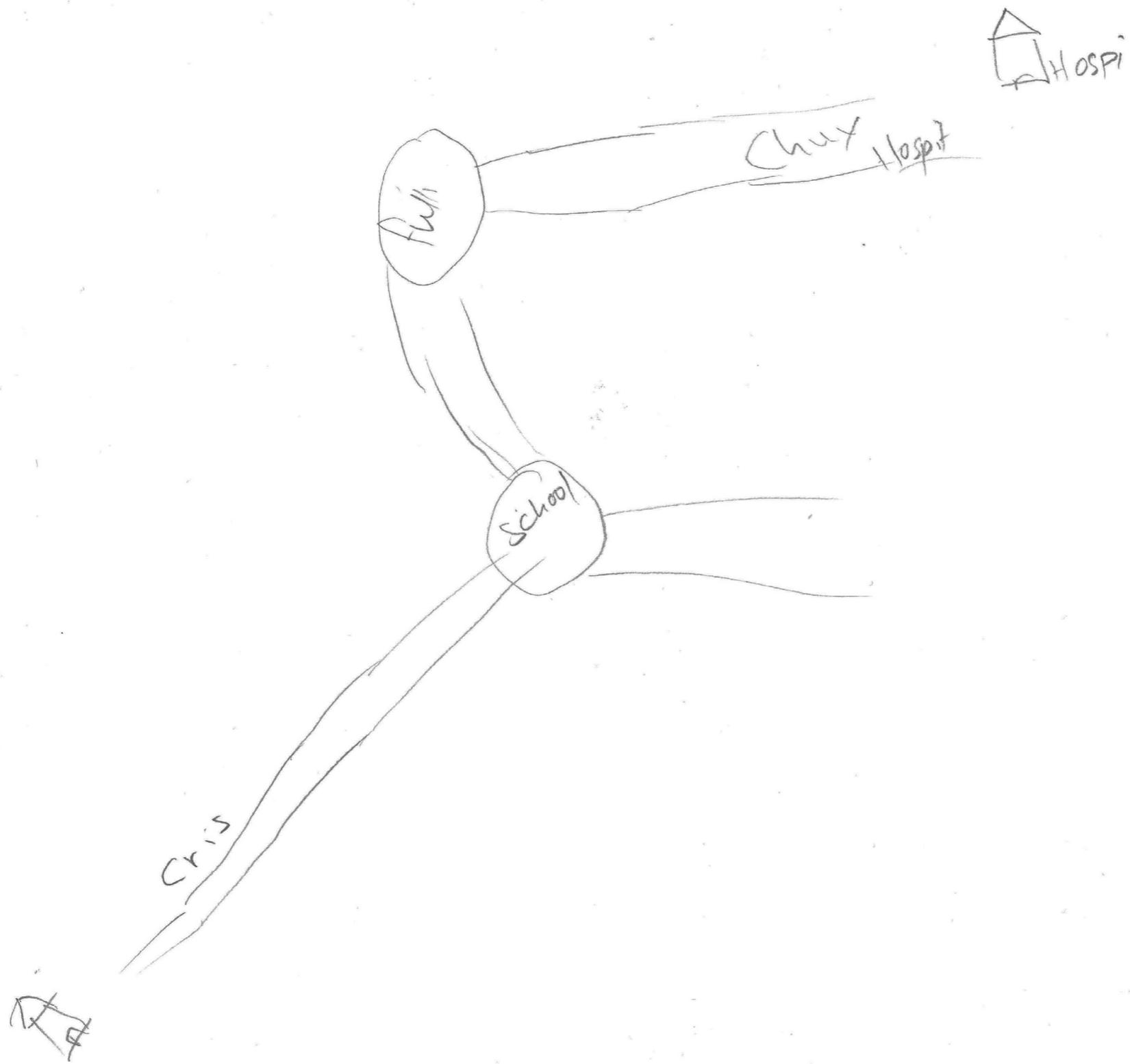
In summer I was in Val-orbe, so they were so strict we could not go out. This summer you can ask me and I will draw, that I can draw. I can draw because that time maybe it's not cold, you like to go out and feel free. At least you can say I know some places. But now, I just tell you, I was pregnant, I go to the hospital, rush back at home. I just want to be home. I was tired because of pregnancy.

*The only place I
go to from here
to Lausanne-Flon,
Lausanne-Flon to
hospital, finish.*

In summer is not cold. I like to go and see the beach but now you go see the beach with all this cold is not possible. So all those things, I'd like to see, how it looks like and experience it. That for sure. I could give an explanation. But now I just do like that.

If you have to draw this like I go from Crissier. If I say, I take a straight road to Crissier, and I remember there is a carrefour. That carrefour is a school, is a school, where I was supposed to start school. In that Carrefour, I have to keep going, I pass the carrefour and it is Lausanne-Flon. And than Lausanne-Flon there is also a carrefour. There I am skipping a lot of places. So in Flon I have to take the stairs down and I take a metro that goes directly to CHUV. That is the hospital. From there, there is the hospital, so in the hospital, I consult. The hospital is here and coming back, I take same way back to Crissier, so I come back to home. And there finish. The school here is Ecole des Métiers, that is what I see when I am passing with the bus. But I have been to the school, I have been just one day. I went there to start school but it was so stressful, I had to stop. And I say, with the baby... I wanted to be a nurse but since I didn't go to school I did manicure, pedicure.

If you are smart enough you know the names of the city, you know everything. That is study, if I study the city, I want to study from here to Lausanne-Flon, I know all the drops of the bus, it's not a problem. You know after here the bus goes left and right at this carrefour. »



YOUSSOUPH
25 ANS
SÉNÉGAL
EN SUISSE DEPUIS 11 MOIS

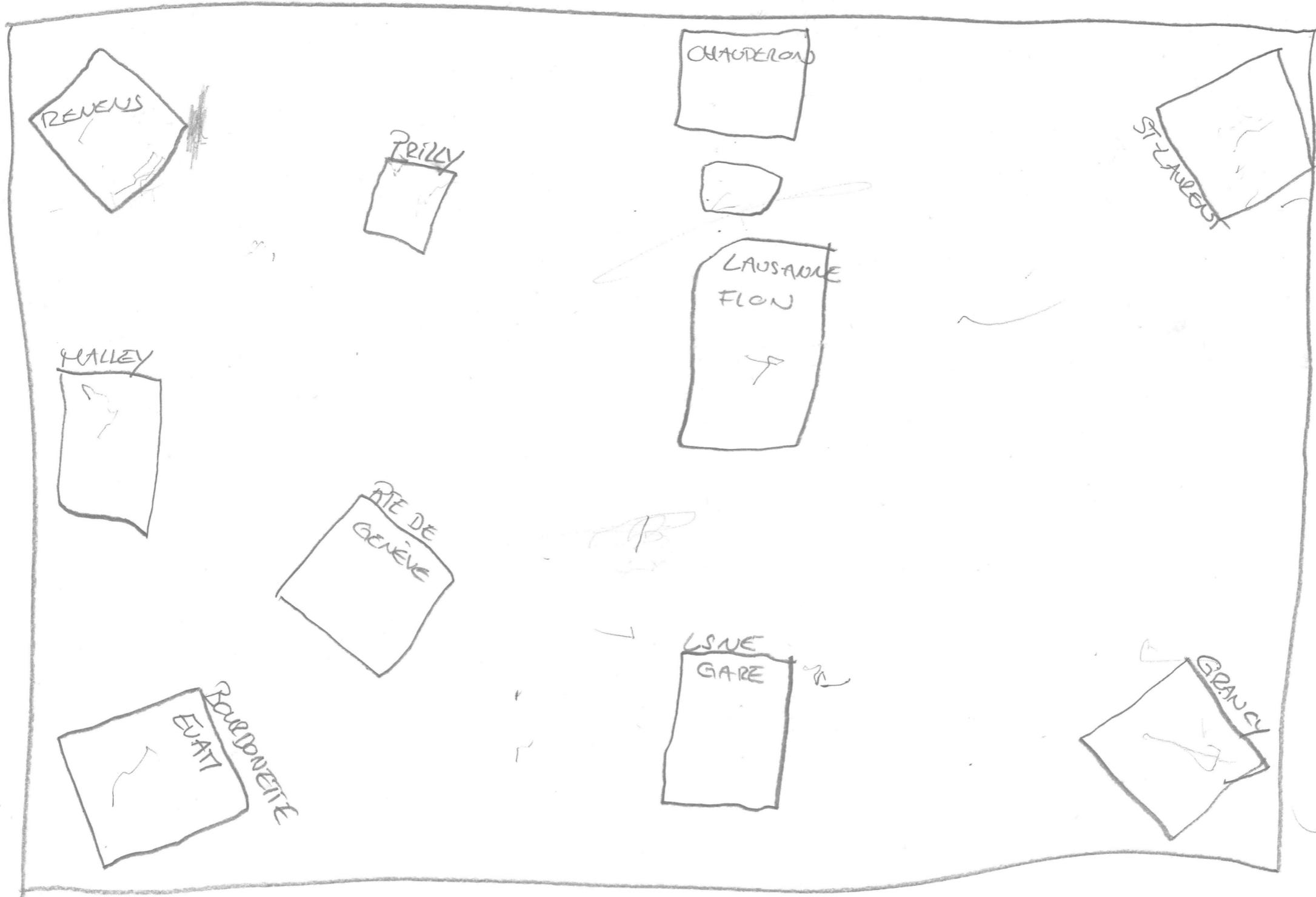
- « 1- Lausanne Flon
2- Chauderon
3- Bel-air entre les deux
4- Renens
5- Prilly entre Renens et Malley
6- Malley
7- Rte de Genève
8- Lausanne Gare
9- Un grand lieu où il y avait les manifes-
tations des fois
10-Bourdonette, les cours de français.

C'est les quartiers que je connais, j'aime tous les lieux. J'aime le Flon, j'ai beaucoup d'amis, il y a beaucoup de gens. Lausanne gare j'aime un petit peu, il y a beaucoup de polices, de contrôles et beaucoup de civils. J'aime pas Bel-air et Chauderon parce qu'il y a beaucoup de blacks, il y a beaucoup de police. On n'a pas la même idée avec ces blacks, il y a du racisme. A Malley il y a Mama Africa, je connais beaucoup de gens parce que avant j'étais à Malley. A la Bourdonette j'ai commencé les cours de français à l'EVAM. Grancy j'aime, il y a pas de soucis. St-Laurent j'aime pas du tout, on n'est pas tranquilles, il y a du bruit. C'est au milieu de la ville, c'est pas bien. Le problème à Lausanne c'est qu'il y a beaucoup de racistes, au Flon il y en a. C'est pas agréable. J'aime aussi Lausanne parce qu'il y a beaucoup de gens, c'est sympa, il y a de l'activité, des fêtes.

Lausanne gare j'aime pas du tout, avant j'aurais jamais.
A Renens il y a beaucoup de polices et de contrôles.
Route de Genève j'aime pas, il y a beaucoup d'argent.
Je marche seulement dans le centre ou pour aller jusqu'à Malley. Je vais en bus à Renens ou avec le train à la Bourdonette, oui le M1.

La taille des rectangles et des carrés, c'est les lieux que je connais dans la ville et c'est la taille des lieux. Peut-être que Lausanne gare c'est plus grand. »

*La taille des
rectangles et des
carrés, c'est
les lieux que je
connais dans la
ville et c'est la
taille des lieux.*



IV

LA PRATIQUE DU TERRITOIRE COMME RESSOURCE

UNE ANALYSE

Habiter la ville en différents lieux, ceci semble être le cas de Ibrahim, Youssouph, Ashkan, Naser, Farid, Divine, Lys et Albertine. Les récits et dessins illustrent en effet un usage accru de la ville. Plus encore, les dessins dénotent majoritairement de l'absence de représentations des hébergements. Les récits, quant à eux, témoignent de la nécessité de pratiquer le territoire et de sortir du lieu de résidence. Divine nous a fait part de la difficulté qu'elle rencontre à rester chez elle : « Ah c'est ennuyant, c'est ennuyant de rester seulement à la maison, la journée comme ça », une difficulté partagée par Farid: « Quand il fait beau, je pars de la maison, c'est pas facile de rester tout seul ». L'ennui et l'isolement ressortent intensément au travers des histoires de vie. Il faut occuper son temps libre. Les saisons rythment alors le quotidien, l'hiver, on doit trouver des intérieurs, l'été peut se vivre dehors. L'hiver pour Divine se passe ainsi, au foyer, dans l'ennui : « Pendant l'été là c'est bien mais quand il fait froid comme ça, je m'ennuie beaucoup, beaucoup, beaucoup ». L'hivers, Ibrahim trouve refuge à la bibliothèque de Chauderon : « J'ai même une carte d'abonnement à la bibliothèque. J'y allais entre 12h et 18h et je lisais des couvertures » alors que Divine va dans les magasins: « Là il y a une maison tout près de l'arrêt là, je peux aller là-bas aussi. Un maison d'habits, Diva, je crois ça s'appelle comme ça. Quand je m'ennuie, rien à faire je vais me balader dans les magasins. ». En été, Farid aime aller avec ses amis au bord du lac pour y passer le temps : « A Ouchy, quand il y a beaucoup de soleil, on reste parce qu'on a pas de travail, avec mes amis. On reste dans le parc ». Lys, jeune maman de quelques jours, partage sa hâte d'explorer Lausanne dès que les beaux jours reviendront : « In summer is not cold. I like to go and see the beach but now you go see the beach with all this cold is not possible. So all those things, I'd like to see, how it looks like and experience it.

That for sure! ».

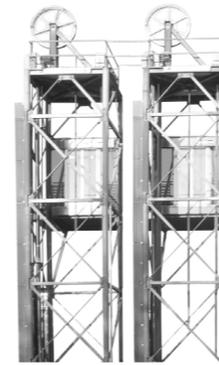
« L'été, il ne fait pas froid. J'aimerais aller voir la plage mais maintenant avec tout ce froid ce n'est pas possible. Alors toutes ces choses, j'aimerais voir à quoi elles ressemblent et les vivre. Je le ferai, c'est sûr ! » (Traduction par les auteures). En attendant, elle reste au foyer dans sa petite chambre. Le froid ne semble cependant pas être le seul frein à son possible usage de la ville, être mère dans sa condition paraît compliqué. L'envie de vivre la ville, de l'explorer se fait sentir en grande majorité dans tous les récits. En pratiquant la ville, Youssouph dit vouloir trouver la foule, la vie urbaine : « J'aime aussi Lausanne parce qu'il y a beaucoup de gens, c'est sympa, il y a de l'activité, des fêtes. », un sentiment partagé par Ashkan : « La première fois que je suis venu, c'était à Lausanne Flon. Il y a la fête, les concerts, les clubs, les bars ». Divine aime s'attarder dans la ville à flâner : « Il y a la petite marché qu'on vend des choses dehors, je regarde. Et puis il y a de l'eau qui sort là. ». Le dessin et le récit de Ibrahim sont remplis d'anecdotes diverses comme celle de l'horloge Rolex : « La première chose que j'ai vue quand je suis arrivé c'est la grande horloge Rolex en haut du grand bâtiment à Chauderon, ça m'a fait sourire, j'ai pensé à un ami très cher ». Son regard attentif et enjoué sur la ville semble montrer un intérêt particulier à l'expérimenter. Ibrahim parle aussi de la ville comme un support de l'errance : « Mon premier jour à Lausanne, je suis sorti du bunker et je ne savais pas où aller, c'était la première fois que je me retrouvais à devoir errer, attendre que le temps passe. Je suis sorti vide, aucune idée où aller et je me suis retrouvé à Ouchy ». Ashkan nous fait aussi part de son expérience de l'urbain face à une difficulté extrême : « Quand j'étais fatigué, que j'avais reçu ma décision négative, je suis resté à l'arrêt de bus ici, le bus 22 ». Pratiquer la ville pourrait ainsi être une ressource d'in-

teraction sociale mais aussi d'autonomisation et d'affirmation de soi. Certains lieux sont cependant évités comme le dit Youssouph : «J'aime pas Bel-Air et Chauderon parce qu'il y a beaucoup de blacks, il y a beaucoup de police. On n'a pas la même idée avec ces blacks, il y a du racisme».

L'appropriation de la ville est alors certaine et semble être porteuses de ressources pour tous, que la ville soit une distraction, un moyen de socialisation, un espace d'activité ou un lieu pour se retrouver seul. L'exclusion au sein de l'espace public se fait tout de même sentir. D'ailleurs nombre sont les lieux de l'hyper centre qui ne sont pas représentés ou mentionnés comme St-François, la Palud ou la rue de Bourg. Cependant, la pratique du territoire est vaste. On retrouve des lieux comme Bellevaux, Chexbres, Crisier, Vidy ou encore Pully dans les récits. Ceci est certainement lié au lieu d'hébergement mais pas seulement, comme le dit Divine : « Bellevaux, le bus 8 à Bel-Air et tu montes, à côté du Léman. J'avais des amis qui étaient aussi des requérants et j'avais une fois allé là-bas, on appelle ça bunker. Et maintenant chez ma copine c'est arrêt Forêt ».

Le constat que l'on propose est celui d'une expérience de la ville indéniablement importante dans la vie des personnes abordées. C'est le possible accès au monde commun, à la reconnaissance mutuelle. Il serait alors important de proposer des pistes réflexives allant dans le sens de l'inclusion de ces personnes au sein de l'espace public et plus largement de la société.

LA COLLECTION DE REPÈRES



Ascenseurs Vigie



Ecole Technique des Métiers - ETML



Pont Chauderon



C à Ouchy



Enseigne Rolex



Beffroi de la Cathédrale



- | Institutions et associations
- | Intérieurs à visiter
- | Extérieurs à visiter
- | Lieux indésirables
- | Mobilité

Les symboles de la ville

	
ETML	Pont Chauderon
	
Beffroi de la cathédrale	Structure à Ouchy
	
Enseigne Rolex	Ascenseurs de Vigie

Lausanne





" Métropole pour faire des achats, là-bas à l'intérieur il y a des boutiques. Des fois je peux faire mes commissions au Migros. "

V

RETOUR SUR LE TRAVAIL

VI

OUVERTURES SUR LE PROJET

V

RETOUR SUR LE TRAVAIL

DISCUSSION

Dans ce travail, nous avons essayé de montrer les mécanismes sociaux de la fabrication de la figure de requérant d'asile en Suisse. Les législations et la procédure administrative, risquent ainsi fortement d'avoir une influence sur l'individu, en favorisant une précarisation, une stigmatisation et une exclusion de la société, avant même d'y appartenir. Nous avons ensuite décrit l'effet délétère de la situation administrative des individus qui demandent l'asile en termes de santé mentale. Dès lors, en quête de reconnaissance juridique et d'estime sociale, l'individu cherche sa place dans la société - métaphoriquement et géographiquement - même si elle lui sème des embûches. La question de la possibilité d'action de ce dernier dans ce cadre s'est alors imposée : dans quelle mesure le demandeur d'asile peut-il habiter le territoire ? La pratique de la ville peut-elle être une ressource pour l'individu ? Une pratique égalitaire de ces espaces de pouvoir est-il possible pour le demandeur d'asile ? Nous avons ainsi cherché à répondre à ces questions en traitant de la pratique de la ville et de la production du territoire contemporain. Dès lors, la perspective de la ville comme habitée en tous lieux se référant à l'expérience propre de l'individu et sa capacité à rendre un lieu géographique inconnu en un lieu familier a été empruntée. Nous mettons donc en évidence la possibilité qu'à l'individu d'habiter la ville dans la mesure où celui-ci la pratique : il en a des représentations, un imaginaire, des valeurs et des symboles. Il est acteur en ce qu'il la recrée et la transforme par son expérience. Nous notons cependant que la pratique égalitaire de la ville est freinée son usage marchand qui vise à la consommation et qui exclut cette population. Par ailleurs, la critique de la mise en œuvre de la mixité, recherchant plutôt l'harmonie que la confrontation avec l'altérité est également soulevée, n'étant pas créatrice d'une appartenance partagée.

La proposition qui s'est alors dessinée pour

favoriser l'inclusion des divers groupes au sein de la ville et promouvoir l'espace urbain comme lieu de confrontation à l'altérité a été, en premier lieu, celle de donner la parole aux premiers concernés. Comment expérimentent-ils le territoire ? Quelles sont les conditions d'appropriation et quelles en sont les limites ? La rencontre avec le monde commun favorisant une reconnaissance mutuelle est-elle possible ? Nous l'avons vu, les récits récoltés sont riches et mettent en scène l'usage de la ville et son expérimentation quotidienne. La ville pourrait être alors un possible lieu d'interactions qui favorise l'émergence de ressources participant à la création d'une appartenance partagée. La reconnaissance mutuelle peut-être encouragée si la confrontation à l'altérité est repensée, dans les interactions mais également à l'échelle urbaine.

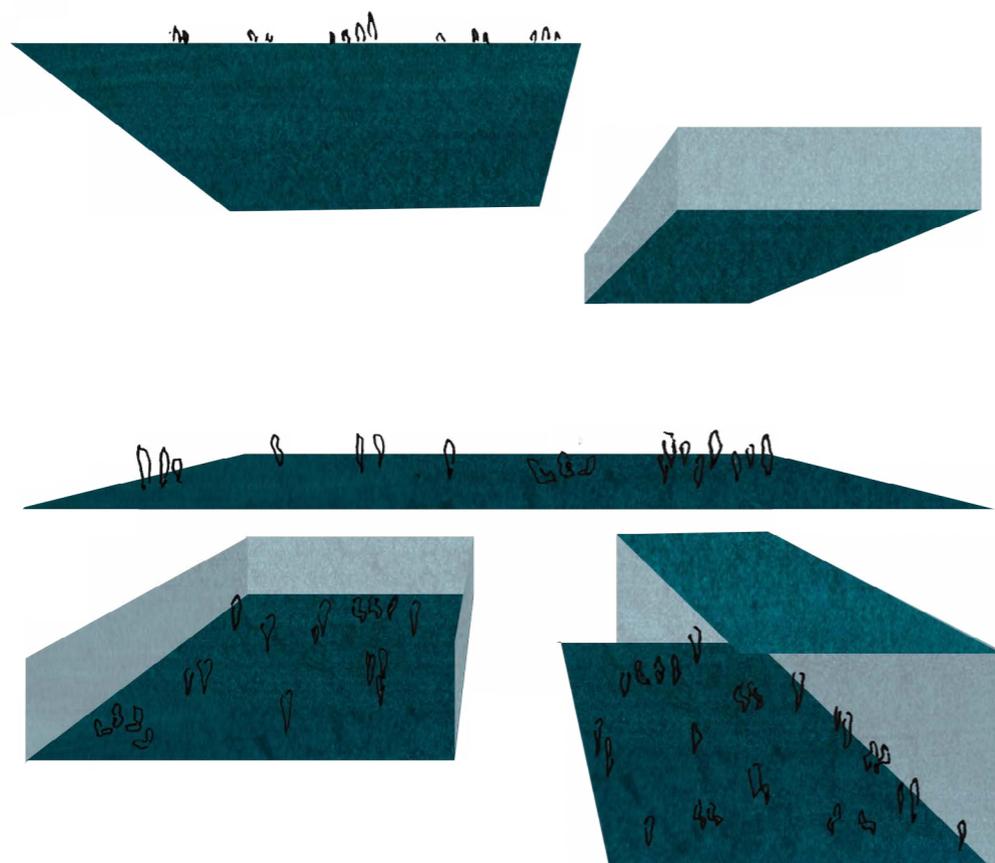
Ce travail montre alors qu'il est possible de considérer l'individu comme co-créateur d'une réflexion. Cette collaboration peut également se retrouver à l'échelle du projet urbain, les représentations récoltées dans l'analyse des récits formant ainsi la connaissance sur laquelle se développera le projet d'architecture. A cet effet, trois axes de réflexion ont été distingués : la mobilité habitée, la quête d'un foyer, les lieux indésirables ou inexplorés. La réflexion sur la collaboration pourrait, par ailleurs, se poursuivre au travers de la production du projet.

VI

OUVERTURES SUR LE PROJET

LA MOBILITÉ HABITÉE

Le bus et l'arrêt, ces deux lieux sont considérablement fréquentés et habités, comme nous le montre les cartes et récits. Cette information se lit dans les dessins, parsemés d'arrêts de bus et de numéro des lignes. Les dessins illustrent aussi un imaginaire différent des frontières de Lausanne, selon les usages et préférences. Les dessins peuvent comprendre Crissier, Chexbres ou encore Bellevaux. La pratique du territoire est vaste. Les récits rapportent, quant à eux, des scènes de vie aux arrêts de bus ou au sein du bus même. La mobilité semble ainsi jouer un rôle considérable dans la vie du demandeur d'asile. Elle est également la promesse d'un accès au vaste territoire et ainsi un moyen de contrer l'isolement. La mobilité, habitée par le plus grand nombre, pourrait ainsi être investie et conçue non pas seulement comme un moyen utilitaire mais également comme un lieu de vie à part entière. L'arrêt de bus, condensateur social, pourrait alors prendre une autre dimension que celle d'un simple objet utilitaire ou support de l'attente.



"Il y a le bus, c'est pas tout le temps que les gens disent bonjour. Non pas tout le temps, mais parfois quelqu'un te voit et te dit bonjour. Voilà et quand tu veux sortir, vers le soir, le chauffeur te dit bonne nuit, au revoir. C'est une bon habitude."

"Bellevaux, le bus 8 à Bel-air et tu montes, à côté du Léman. J'avais des amis qui étaient aussi des requérants et j'avais une fois allé là-bas, on appelle ça bunker. Et maintenant chez ma copine c'est arrêt Forêt."

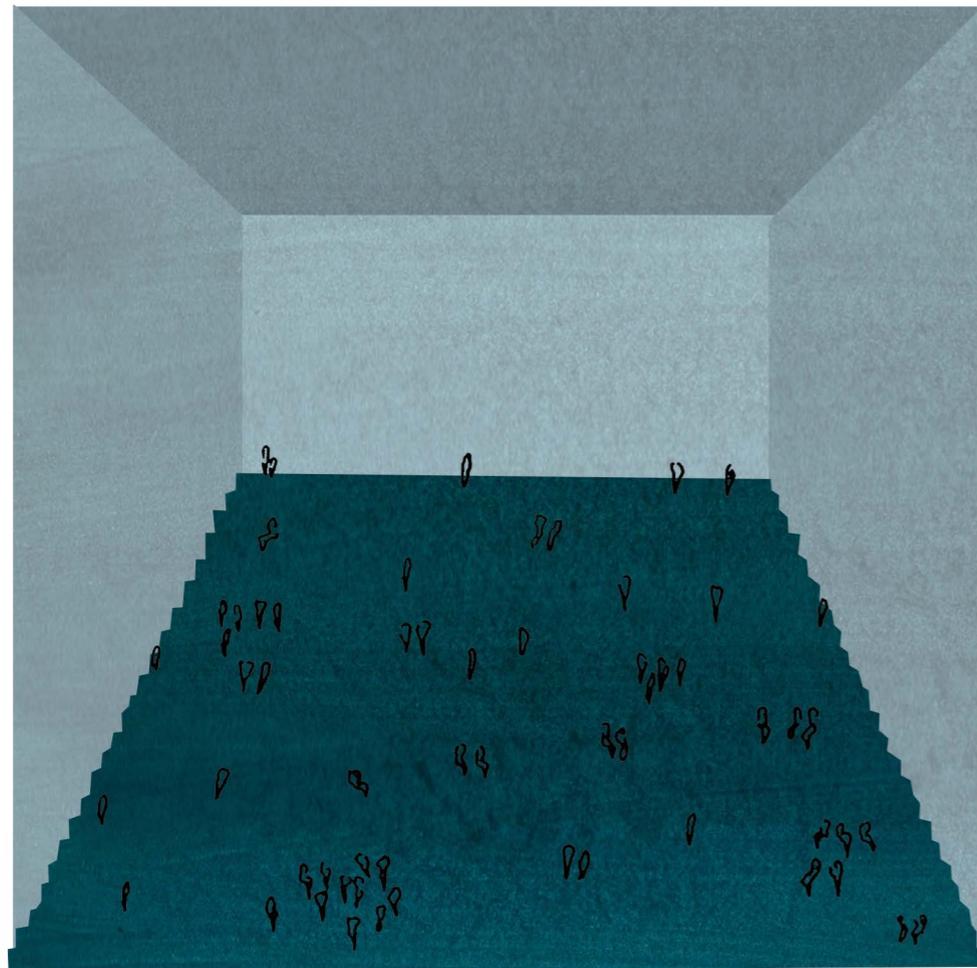
" Tout se réfère à Chauderon, c'est mon repère. A l'arrêt de bus de chauderon, à l'angle, il y a l'horloge Rolex. Je fais attention aux arrêts de bus, j'aime bouger."

" Je faisais le cours de français au Sévelin et maintenant on venait là avec des copines après le cours, on restait là. On peut rester seulement à Lausanne-Flon, là où il y a le banc, à l'arrêt du bus, on restait là, on parle et puis on part."



LA QUÊTE D'UN FOYER

Le foyer chauffe, le foyer rassemble. Le foyer ou le feu répond au besoin primaire de se chauffer. Le foyer est aussi le point de convergence ou le noyau de la structure sociale. Le récits et représentations introduisent cette notion de la quête du foyer, aussi bien au sens du besoin primaire que du lieu de rassemblement. La bibliothèque, les commerces, ou encore les structures d'accueil de jour participent ainsi à la création de foyers. L'accès au monde extérieur et au réseau social resté dans le pays d'origine, à l'aide des moyens de communication est également à mentionner. Ces divers foyers sont ainsi nécessaires à la promotion d'établissement de réseaux sociaux plus vastes. La production d'édifices démocratiques comme la bibliothèque sont à promouvoir. Un questionnement doit se faire dans la forme et la fonction que peuvent prendre ces édifices accessibles et habitables par tout groupe confondu, que ce soit l'âge, le genre, l'ethnicité ou encore la condition financière. Il faudrait être attentif ici à promouvoir la mixité non pas comme une promesse d'harmonie mais comme une confrontation à l'altérité. Une piste à développer pourrait, parmi d'autres, être celle d'une reconsidération des lieux de consommation. L'espace marchand, considéré aujourd'hui comme exclusif, devrait être promu comme habitable démocratiquement. La figure du bazar pourrait en être une illustration.

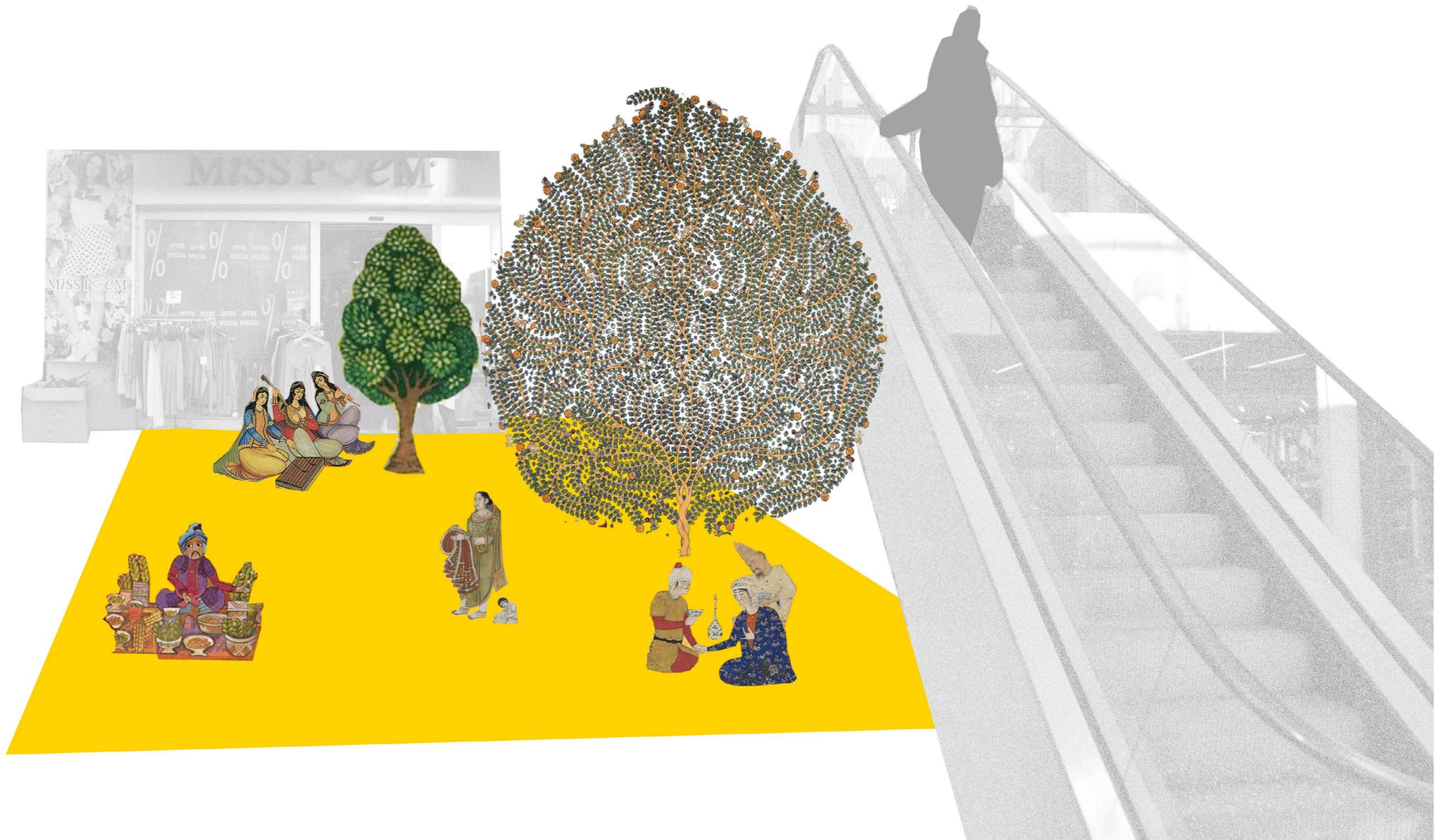


" Et quand j'ai perdu mon téléphone, j'ai commencé à utiliser la connexion de internet de la bibliothèque."

" Là il y a une maison tout près de l'arrêt là, je peux aller là-bas aussi. Un maison d'habits, Diva, je crois ça s'appelle comme ça. Quand je m'ennuie, rien à faire je vais me balader dans les magasins."

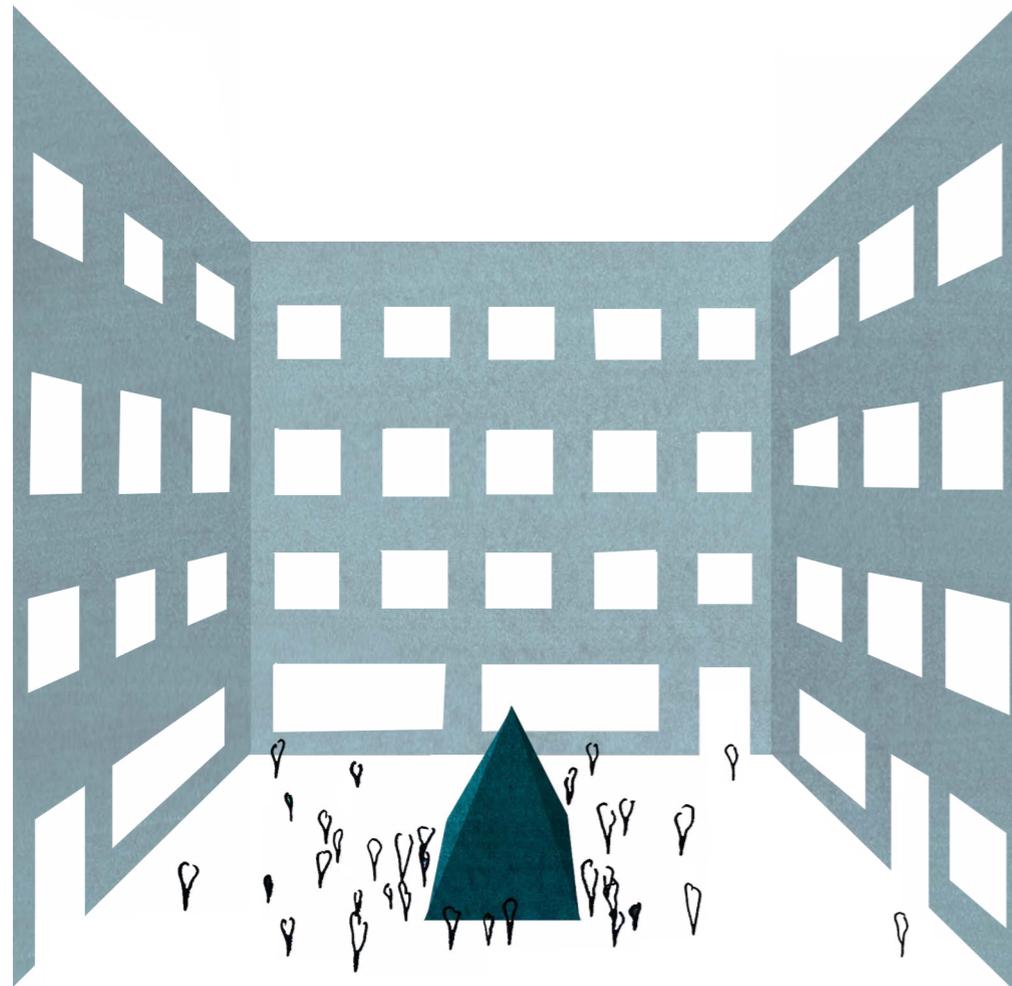
" J'aime la Riponne, parce que là-bas c'est très joli, il y a une bibliothèque et beaucoup de magasins avec des habits. Je vais souvent dans les magasins."

" Je vais des fois à la bibliothèque. On discute avec les gens, lire des livres et regarder les animaux au musée."



LES LIEUX INDÉSIRABLES OU INEXPLORÉS

Nombreux sont les lieux de l'hyper centre qui ne sont pas représentés sur les dessins ; St-François, la rue de Bourg, la vieille ville ou encore la place de la Palud. D'autres lieux représentés ne sont pas pour autant visités ayant pour référent des ressentis d'exclusion. Comme le soutient Lenel (2011) : «le mélange de populations sur un même espace est associé à la recherche d'un consensus autour de valeurs communes, visant à prévenir les conflits liés à la rencontre de l'Autre » (p.1). L'interrogation se porte alors sur les mécanismes favorisant l'appropriation de la ville en tous lieux indépendamment des normes prédominantes. Un initiateur de la promotion de la confrontation au sein de l'espace public peut alors être une démarche individuelle. D'après Clot (2007), l'individu est actif et possède une possibilité d'action dans les normes, en ce qu'il y a un processus de recréation des normes à l'intérieur des normes. Un mécanisme d'action pourrait alors être celui de questionner la population « légitime » sur la place du demandeur d'asile dans la société. C'est à l'aide d'un dispositif porteur d'un message et implanté dans les zones indésirables ou inexplorées que l'on pourrait concevoir ces interventions militantes. De plus, il serait indispensable que ces dispositifs soient co-crésés avec les individus concernés, les demandeurs d'asile.

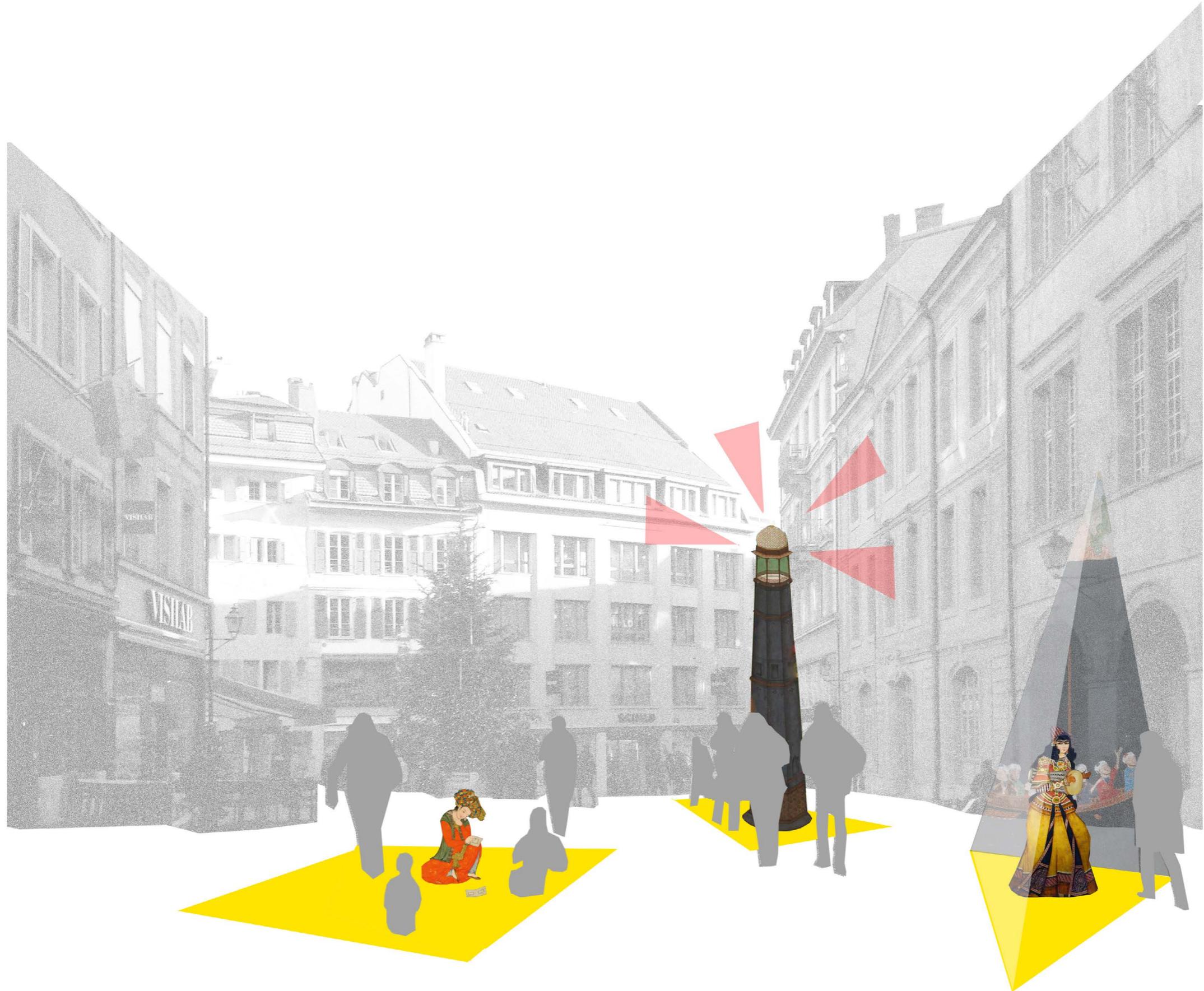


" Et là il y a ma bibliothèque préférée, même si j'ai peur quand je vais là-bas. Le tunnel pour y aller me fait peur, il y a toujours des gens bizarres avec la police qui rôde."

" Route de Genève j'aime pas, il y a beaucoup d'argent."

" A Renens il y beaucoup de polices et de contrôles."

" Au début j'allais à Bel-Air, mais après ça m'a dégouté. C'est l'image que mes compatriotes donnaient, ce que les gens faisaient là-bas."





" Quand j'étais fatigué, que j'avais reçu ma décision négative, je suis resté à l'arrêt de bus ici. "

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES ET ARTICLES

Agier, M. (2011). *Le couloir des exilés. Etre étranger dans un monde commun*. Broissieux, France: Editions du Croquant.

Bolzman, C. (2001). Politiques d'asile et trajectoires sociales des réfugiés. Une exclusion programmée. Le cas de la Suisse. *Sociologie et sociétés*, 33(2), 133-158.

Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris: Gallimard.

Cavalletti, A. (2016, novembre). La ville biopolitique. Communication présentée à l'EPFL (atelier Superstudio dirigé par Paola Vigano, EPFL), Lausanne, Suisse.

Charmes, E. & Bacqué, M.-H. (2016). Introduction. Au-delà de l'impératif de mixité sociale. In E. Charmes & M.-H. Bacqué. (Eds.), *Mixité sociale, et après ?* (pp. 7-14). Paris, France : Presses Universitaires de France.

Clot, Y. (2008). Introduction. In Clot, Y. (Ed.), *Travail et pouvoir d'agir* (1ère éd, pp.1-31). Paris, France : Presses Universitaires de France.

Colombo, A., de Coulon, G., & Litscher, M. (2016). Espace public, cohabitation et marginalités : quelles nouvelles réalités et quels enjeux pour les villes contemporaines ? *Tsantsa*, 21, 4-12.

Corboz, A. (2003). La Suisse comme hyperville. *Une Revue pour le paysage*. 42, 4-9.

Da Cunha, A. (2005). Métropolisation, migrations internationales et pluralité des espaces sociaux: les agglomérations suisses face au défi de l'intégration. *Geographica Helvetica*. 60, 170-177.

De Coulon, G. (2015). « L'illégalité régulière » au cœur du paradoxe de l'Etat-nation. *Ethnographie de l'interface en tension entre requérant.e.s d'asile débouté.e.s et autorités suisses*. (Thèse de doctorat, Université de Neuchâtel, Neuchâtel, Suisse). Consulté à <https://doc.rero.ch/record/255647/files/00002459.pdf>

Edwards, A. (2012). The role of common knowledge in achieving collaboration across practices. *Learning, Culture and Social Interaction*. 1, 22-32.

Felder, A. (2016). L'activité des demandeurs d'asile. Se reconstruire en exil. Toulouse: Erès

Goffman, E. (1975). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris, France: Éditions de Minuit.

Giddens, A. (2012). *La constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration*. Paris, France : Presses Universitaires de France.

Giroud, M. (2016). Mixité, contrôle social et gentrification. In E. Charmes & M.-H. Bacqué. (Eds.), *Mixité sociale, et après ?* (pp. 49-64). Paris, France: Presses Universitaires de France.

Hauswirth, M., Canellini, A., & Bennoun, N. (2004). Un improbable refuge. Les répercussions sur la santé mentale des procédures en matière d'asile », *Psychothérapies*, 4(24), 215-222.

Honneth, A. (2007). *Lutte pour la reconnaissance*. Paris, France: Editions du Cerf.

Le Blanc, G. (2007). *Vies ordinaires, vies précaires*. Paris, France: Seuil.

Lenel, E. (2011). Un regard phénoménologique sur la mixité urbaine. *EspacesTemps.net*. Pu-

blication avancée en ligne. Consulté à <http://www.espacestems.net/articles/un-regard-phenomenologique-sur-la-mixite-urbaine/>.

Koolhaas, R. (2016). Architecture has a serious problem today. Consulté à http://astrogoread.astro.com.my/topics/article/s_17706-s_17706-7150672.

Lynch, K. (1999). L'image de la cité. Paris, France : Dunod.

Métraux, J.-C. (2011). La migration comme métaphore. Paris, France : La dispute.

Métraux, J.-C. (2007). Nourrir la reconnaissance mutuelle. Le journal des psychologues. 252(9), 57-61.

Milliot, V. (2016). Une intenable bureaucratie de la rue. Les travailleurs sociaux face aux débordements des marchés informels. *Tsantsa*, 21, 38-50.

Paugam, S. (1996). Introduction. La constitution d'un paradigme. In S. Paugam. (Ed), *L'exclusion, l'état des savoirs*. (pp. 7-18). Paris : La découverte.

Secchi, B. (2013). La ville des riches et la ville des pauvres. Genève, Suisse: Metis-Presses.
Sarthou-Lajus, N. (2009). L'ère de la vitesse et des grandes migrations. Entretien avec Paul Virilio. *Études*, 2-410, 199-207.

Schnapper, D. (1996). Intégration et exclusion dans les sociétés modernes. In S. Paugam (Ed.), *L'exclusion, l'état des savoirs*. (pp. 23-31). Paris: La découverte.

Stock, M. (2004). L'habiter comme pratique des lieux géographiques. *EspacesTemps.net*. Publication avancée en ligne. Consulté à <http://www.espacestems.net/articles/habiter-comme-pratique-des-lieux-geogra->

[phiques/?output=pdf](#).

Stock, M. (2006). L'hypothèse de l'habiter polytopique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles. *EspacesTemps.net*. Publication avancée en ligne. Consulté à <http://www.espacestems.net/articles/hypothese-habiter-polytopique/>.

Thiery, S. (2011). Après la ville : regard sur l'imaginaire de la métropole. *Quaderni*, 74, 87-96.

Thiery, S. (2011). La lutte des places. Où construire en commun ? *Multitudes*, 45(2), 149-153.

SITES INTERNET

Entrée consultée, (habiter) (2012). CNRTL. Consulté à <http://www.cnrtl.fr/etymologie/habiter> le 08.01.2017.

Loi sur l'asile (2016). Consulté à <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995092/index.html> le 08.01.2017.
Portail géographique de la Confédération Suisse. Consulté à <https://map.geo.admin.ch/> le 08.01.2017.

Secrétariat d'Etat aux Migrations. Statistiques en matière d'asile (2015). Consulté à <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik.html> le 08.01.2017.

UNHCR. Convention et protocole relatif au statut de réfugié (1951). Consulté à <http://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62> le 08.01.2017.

Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM). Consulté à <https://www.evam.ch/> le 08.01.2017.

Statistiques des hébergements EVAM (2016)

consulté à https://www.evam.ch/fileadmin/user_upload/Articles/2016_11_-_TB_60__RA__par_communes__2016.pdf le 08.01.2017.
Secrétariat d'Etat aux Migrations. Les accords de Dublin. Consulté à <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/dublin/dublinverfahren.html> le 08.01.2017.

Statistique de la Ville de Lausanne. Consulté à <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/statistique/themes/population.html> le 08.01.2017.

Le routard sur Lausanne. Consulté à http://www.routard.com/guide_voyage_lieu/6499-lausanne.htm le 08.01.2017.

PHOTOGRAPHIES

Les photos qui illustrent ce présent document ont été prises par les auteures.